

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 08511

Numéro SIREN : 879 428 050

Nom ou dénomination : Les Intérimaires Professionnels - LIP

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/016490

22 avril 2022

Entre

Les Intérimaires Professionnels – LIP

(879 428 050 R.C.S LYON)

Société Absorbante

Et

AGENTIS CHATELLERAULT

(508 915 048 R.C.S POITIERS)

Société Absorbée

PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Les Intérimaires Professionnels - LIP, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000.000,00 euros, dont le siège social est situé 106 -110 Avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 879 428 050 représentée par Monsieur Fabrice FAURE, son président, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Absorbante** » ou « **L.I.P** »

D'UNE PART,

ET

AGENTIS CHATELLERAULT, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 100.000,00 euros, dont le siège social est situé 2 rue d'Arsonval – 86100 Châtellerault, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro unique d'identification 508 915 048, représentée par sa présidente, la société GROUPE L.I.P, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 770.108,00 euros, dont le siège social est situé 106 – 110 Avenue Jean-Jaurès – 69007 Lyon immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 494 460 769, elle-même représentée par Monsieur Fabrice FAURE, son président, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Absorbée** » ou « **AGENTIS CHATELLERAULT** »

D'AUTRE PART

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées, ensemble les « **Sociétés** » ou les « **Parties** », et individuellement, une « **Partie** ».

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION ...	5
1.1	Présentation de la Société Absorbante : L.I.P.	5
1.2	Présentation de la Société Absorbée : AGENTIS CHATELLERAULT	6
2.	LIENS ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION DE FUSION	7
2.1	Liens en capital.....	7
2.2	Dirigeants communs.....	8
3.	PROCEDURE	8
3.1	Autorisations sociales	8
3.2	Commissariat à la fusion et aux apports.....	8
3.3	Consultation des instances représentatives du personnel	8
4.	PRINCIPES APPLICABLES A LA FUSION	9
4.1	Régime juridique de la Fusion.....	9
4.2	Motifs et buts de la Fusion.....	9
4.3	Date de réalisation et date d'effet de la Fusion.....	9
4.4	Dissolution de la Société Absorbée sans liquidation – Transmission à titre universelle du patrimoine	10
4.5	Propriété	10
4.6	Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion (les « Comptes de Référence »)	10
4.7	Méthode retenue pour l'évaluation des apports	10
5.	APPORT-FUSION	10
5.1	Principe	10
5.2	Désignation des éléments d'actif et de passif apportés	11
5.3	Eléments de passif pris en charge.....	14
5.4	Engagements hors bilan	15
5.5	Evaluation de l'actif net apporté	15
6.	CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION.....	15
6.1	Transmission des biens, droits et obligations	15
6.2	Prise en charge du passif.....	16
6.3	Agréments, accords et autorisations préalables de tiers.....	16
6.4	Salariés	17
6.5	Formalités de régularisation – Publicité.....	17
7.	REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION – ABSENCE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE	17
8.	DECLARATIONS ET GARANTIES DES PARTIES.....	18
8.1	Déclarations et garanties de la Société Absorbée	18
8.2	Déclarations et garanties de la Société Absorbante.....	18
9.	REGIME FISCAL	19
9.1	Dispositions générales.....	19
9.2	Impôt sur les sociétés	19

9.3	Droits d'enregistrement.....	20
9.4	Taxe sur la Valeur Ajoutée (« TVA »).....	21
9.5	Opérations antérieures	21
9.6	Autres impôts et taxes	21
9.7	Formalités fiscales	21
9.8	Affirmation de sincérité	21
10.	CONDITION SUSPENSIVE DE LA FUSION	22
11.	DISPOSITIONS DIVERSES	22
11.1	Formalités	22
11.2	Comptes et archives.....	22
11.3	Frais et droits.....	22
11.4	Indépendances des stipulations	22
11.5	Absence de renégociation	22
11.6	Election de domicile	23
11.7	Loi applicable – Attribution de juridiction	23
11.8	Pouvoir pour formalités	23
11.9	Décharge de rédacteur d'acte.....	23
11.10	Annexes	23

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La Société Absorbante a pour activité principale l'activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire

La Société Absorbée a pour activité principale la délégation de personnel intérimaire, l'activité de placement et l'activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.

La société Groupe L.I.P détient la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Pour les raisons et motifs exposés ci-après, il est envisagé que la Société Absorbante absorbe la Société Absorbée sous le régime juridique visé aux articles L.236-1 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement de l'article L.236-11 du Code de commerce (la « **Fusion** »).

A cet effet, les Parties ont décidé de signer le présent traité de fusion (le « **Traité de Fusion** ») afin de définir les modalités et conditions de la Fusion.

1. PRESENTATION DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

1.1 Présentation de la Société Absorbante : L.I.P.

La société Absorbante est une société par actions simplifiée à associé unique qui a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon le 25 novembre 2019 sous le numéro unique d'identification 879 428 050.

Son siège social est situé 106-110 Avenue Jean Jaurès 69007– Lyon

1.1.1 Objet social

La Société Absorbante a pour objet social, en France et à l'étranger :

- L'activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi, ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement,
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.1.2 Durée et exercice social

La Société Absorbante a été constituée pour une durée de 99 ans et expirera le 25 novembre 2118, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

L'exercice social de la Société Absorbante commence le 1^{er} janvier de chaque année pour prendre fin le 31 décembre de l'année suivante.

1.1.3 Capital social et valeurs mobilières

Le capital social de la Société Absorbante est de 1.000.000,00 euros, divisé en 100.000 actions d'une valeur nominale de dix (10) euros, chacune de même catégorie, souscrites et intégralement libérées.

Elle n'a émis aucune action de préférence, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en action, échangeable contre des actions

ou donnant droit à la souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

De manière générale, la Société Absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou, de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, à des titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital ou des droits de vote de la société Absorbante.

1.1.4 Salariés

A la date du présent Traité de Fusion, la Société Absorbante emploie 497 salariés.

1.1.5 Commissariat aux comptes

La société Absorbante a pour commissaires aux comptes titulaires :

- le cabinet GALLO & ASSOCIES AUDIT, société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro unique d'identification 797 737 871, sis 29 Avenue Felix Viallet – 38000 Grenoble, et
- la société CHRISTIAN ROUGE & ASSOCIES, société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 484 777 099, sis 49 Bis rue Professeur Rochaix – 69003 Lyon.

1.1.6 Etablissements secondaires de la Société Absorbante

A la date du présent Traité de Fusion, la Société Absorbante dispose, outre son siège social, de 148 établissements secondaires.

Un extrait K-bis de la Société Absorbante figure en **Annexe 1** des présentes.

1.2 Présentation de la Société Absorbée : AGENTIS CHATELLERAULT

La Société Absorbée est une société par actions simplifiée à associé unique qui a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers le 7 novembre 2008 sous le numéro unique d'identification 508 915 048.

Son siège social est situé 2 rue d'Arsonval – 86100 Châtellerault.

1.2.1 Objet social

La Société Absorbée a pour objet social :

- la délégation de personnel intérimaires et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement,
- l'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, civiles, financières, industrielles, artisanales, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement et l'extension du patrimoine et des affaires sociales.

1.2.2 Durée et exercice social

La Société Absorbée a été constituée pour une durée de 99 ans et expirera le 7 novembre 2107, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

L'exercice social de la Société Absorbée commence le 1^{er} janvier de chaque année pour prendre fin le 31 décembre de l'année suivante.

1.2.3 Capital social et valeurs mobilières

Le capital social de la Société Absorbée s'élève à la somme de 100.000,00 euros, divisé en 10.000 actions d'une valeur nominale de dix (10,00) euros chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

A la date du présent Traité de Fusion, la Société Absorbée n'a pas fait d'offre au public, n'a émis aucune action de préférence, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en action, échangeable contre des actions ou donnant droit à la souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

De manière générale, la Société Absorbée n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou, de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, à des titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital ou des droits de vote de la Société Absorbée.

1.2.4 Filiales et participations

A la date du présent Traité de Fusion, la Société Absorbée n'est pas titulaire de filiales et participations dont la propriété serait transférée à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

1.2.5 Salariés

A la date du présent Traité de Fusion, la Société Absorbée emploie 5 salariés.

1.2.6 Commissariat aux comptes

La Société Absorbée a pour commissaire aux comptes titulaire : le cabinet PAILLET EXPERTISE, société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro unique d'identification 403 501 356, sis 24 rue Victor Grignard ZI République 2 – 86000 Poitiers.

1.2.7 Etablissements secondaires de la Société Absorbée

A la date du présent Traité de Fusion, la Société Absorbée ne dispose pas, outre son siège social, d'établissements secondaires.

Un extrait K-bis de la Société Absorbée figurent en **Annexe 2** des présentes.

2. LIENS ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION DE FUSION

2.1 Liens en capital

A la date du présent Traité de Fusion, la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbante et la totalité actions composant le capital social de la Société Absorbée est détenue par la société Groupe L.I.P, société par actions simplifiée au capital de 770.108,00 euros dont le siège social est situé 106 au 110 Avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 494 460 769 (ci-après « l'**Associé Unique** » ou la société « **Groupe L.I.P** »).

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont donc sous le contrôle commun exclusif de la société Groupe L.I.P. au sens de l'article 741-2 du plan comptable général défini par le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2019-06 du 8 novembre 2019 (le « **PCG** »).

2.2 Dirigeants communs

A la date du présent Traité de Fusion, la Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont pas de dirigeants communs. Cependant, le Président de la Société Absorbante est également le Président de la société Groupe LIP, elle-même présidente de la Société Absorbée.

3. PROCEDURE

3.1 Autorisations sociales

Le projet de Fusion a été préalablement autorisé par décisions de l'Associée unique de la Société Absorbante et de la Société Absorbée en date du 22 avril 2022, qui ont donné tous pouvoirs à leur Président et Présidente respectifs en vue d'arrêter les termes et les modalités de la Fusion et de signer le présent Traité de Fusion.

Les termes du présent Traité de Fusion ont été arrêtés, conformément à l'article R.236-1 du Code de commerce, par une décision respective du Président et de la Présidente de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Conformément à l'article L.236-11 du Code de commerce applicable sur renvoi de l'article L.236-2 et de l'article L.227-1 du même Code, il est rappelé que la Fusion n'a pas à faire l'objet d'une approbation par l'Associé unique des Sociétés Absorbante et Absorbée.

3.2 Commissariat à la fusion et aux apports

Conformément à l'article L.236-11 du Code de commerce applicable sur renvoi de l'article L.236-2 du même Code, étant donné que le capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est détenu et sera détenu par le même associé unique de la date de dépôt du présent projet de Traité de Fusion aux greffes des Tribunaux de commerce compétents jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la Fusion envisagée, la Fusion ne donne pas lieu à la désignation d'un commissaire à la fusion ou aux apports ni à l'établissement des rapports correspondants.

3.3 Consultation des instances représentatives du personnel

Il est rappelé que la Société Absorbante dispose d'un Comité Social et Economique qui est informé et consulté ; la Société Absorbée, quant à elle, ne dispose pas d'institution représentative du personnel.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

4. PRINCIPES APPLICABLES A LA FUSION

4.1 Régime juridique de la Fusion

La présente Fusion est régie par les articles L.236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de commerce.

L'Associé Unique détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée à la date du présent Traité de Fusion et l'Associé Unique s'engageant à conserver ces participations jusqu'à la Date de Réalisation, l'opération de Fusion sera spécialement régie par les dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce relatif aux fusions entre sociétés sœurs dites « simplifiées ».

L'opération de Fusion ne donnant pas lieu à l'émission d'actions de la Société Absorbante et à la détermination d'un rapport d'échange, conformément à l'article R.236-1 du Code de commerce, il n'y a pas lieu de mentionner dans le présent Traité de Fusion les modalités de remise des actions, ni la date à partir de laquelle ces actions donnent droit aux bénéfices, ni aucune modalité particulière relative à ce droit, ni aucune des indications prévues aux paragraphes 6° et 7° dudit article.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-14 du Code de commerce, les créanciers non obligataires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent Traité de Fusion pourront former opposition à celui-ci dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière insertion prescrite par l'article R.236-2 du Code de commerce ou de la mise à disposition du projet de fusion sur le site internet de chacune des Sociétés prescrite par l'article R. 236-2-1 dudit code.

Toute opposition devra être portée devant le Tribunal de commerce compétent, qui pourra la rejeter ou ordonner soit le remboursement des créances concernées, soit la constitution de garanties si la Société Absorbée ou la Société Absorbante, selon le cas, en offre et si elles sont jugées suffisantes.

Conformément à l'article L.236-14 du Code de commerce, l'opposition formée par un créancier n'a pas pour effet d'interdire la réalisation de la Fusion.

4.2 Motifs et buts de la Fusion

L'opération de Fusion a pour objectif :

- de poursuivre la rationalisation des structures juridiques composant le groupe L.I.P. engagée en 2019 en intégrant les entités composant le groupe Agentis dont l'acquisition est intervenue en janvier 2022,
- de réaliser des économies de coûts de structure (notamment la gestion comptable et le contrôle de gestion) et permettre une rationalisation des conditions d'exploitation commerciale (rassemblement des équipes au sein d'une seule société et sous un nom unique, développement du sentiment d'appartenance au même groupe, uniformisation des méthodes et outils, facilitation de l'intégration post-acquisition et développement des synergies...),
- de bénéficier d'une meilleure visibilité commerciale vis-à-vis des clients et des fournisseurs.

4.3 Date de réalisation et date d'effet de la Fusion

Sous réserve de la réalisation de la condition suspensive visée à l'article 10 du présent Traité de Fusion, les Parties sont convenues de fixer la date de réalisation définitive de la Fusion à la date de la décision de l'Associé unique de la Société Absorbante constatant la réalisation de ladite condition suspensive visée à l'article 10 du présent Traité de Fusion (la « **Date de Réalisation** »), sans autre formalité particulière.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, les Parties conviennent que la présente Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 (**la « Date d'Effet »**). En conséquence, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre de la présente Fusion et réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens et droits transmis.

4.4 Dissolution de la Société Absorbée sans liquidation – Transmission à titre universelle du patrimoine

Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, la Fusion entraîne, à la Date de Réalisation, la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

4.5 Propriété

A compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens et droits composant le patrimoine de la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de la Société Absorbée, et sera débitrice des dettes et obligations comprises dans le patrimoine de la Société Absorbée, étant rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce et de l'article 4.3 ci-dessus, l'opération sera réalisée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Jusqu'au jour de la Date de Réalisation définitive, la Société Absorbée s'oblige à gérer lesdits biens et droits suivant les mêmes principes, règles et conditions que ceux ayant prévalu jusqu'à la date des présentes ; à ne prendre aucun engagement important ou pouvant affecter la propriété ou la libre disposition des biens apportés, à ne pas modifier ses statuts et à ne procéder à aucune distribution de bénéfices ou de réserves, sans l'accord préalable et écrit de la Société Absorbante.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet de la présente Fusion.

4.6 Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion (les « Comptes de Référence »)

Les conditions de la Fusion ont été établies par les Parties sur la base des comptes sociaux de la Société Absorbée et de la Société Absorbante arrêtés au 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice social des deux sociétés.

Une copie desdits comptes figure en **Annexe 3** du présent Traité de Fusion.

4.7 Méthode retenue pour l'évaluation des apports

Conformément aux articles 710-1 et suivants du PCG et notamment à l'article 743-1 du PCG, les Sociétés étant placées sous contrôle commun au sens de l'article 741-2 du Plan Comptable Général, la transcription comptable des actifs et passifs transférés par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion interviendra à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

5. APPORT-FUSION

5.1 Principe

Au titre de la Fusion, la Société Absorbée apporte et transfère, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière et sous la condition suspensive visée à l'article 10 ci-après, l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine (y compris les éléments non expressément désignés dans le Traité de Fusion), avec les résultats des opérations actives et passives effectuées par elle depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la Date de Réalisation, à la Société

Absorbante, qui les accepte, aux conditions stipulées au présent Traité de Fusion; étant entendu que l'énumération des éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée tels que décrits à l'article 5.2 ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

La Fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs (y compris les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés) composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

5.2 Désignation des éléments d'actif et de passif apportés

5.2.1 Eléments d'actif apportés

Les éléments d'actif apportés comprennent l'ensemble des actifs et droits inclus dans le patrimoine de la Société Absorbée, tels que ces actifs et droits existeront à la Date de Réalisation.

Sur la base des Comptes de Référence de la Société Absorbée, les éléments d'actif compris dans le patrimoine de la Société Absorbée ainsi que leur valeur nette comptable se décomposent ainsi qu'il suit :

5.2.1.1 Actif immobilisé

(i) Immobilisations incorporelles

L'ensemble des éléments incorporels constitutifs du fonds de commerce dont la Société Absorbée est propriétaire est transféré de plein droit à la Société Absorbante, comprenant notamment :

- le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés et le droit de se dire successeur de la Société Absorbée ;
- le bénéfice et la charge de tous contrats, engagements, accords et conventions conclus par la Société Absorbée, sous réserve de l'accord tacite ou exprès des co-contractants lorsque cet accord est requis ;
- tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle, concessions, marques, brevets, logiciels, noms de domaine, savoir-faire, résultat d'études, attachés à l'exploitation du fonds de commerce de la Société Absorbée figurant en **Annexe 4** ;
- le bénéfice et la charge des baux et contrats de crédit-bail (mobilier et immobilier) ;
- les livres de commerce et de comptabilité, les archives et, en général, tous documents relatifs au fonds de commerce de la Société Absorbée.

En Euros			
	Valeur Brute au 31 décembre 2021	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31 décembre 2021
- Concessions, brevets et droits similaires	5.740,00	4.952,00	788,00
- Fonds commercial	10.000,00	-	10.000,00
TOTAL	15.740,00	4.952,00	10.788,00

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE INCORPOREL APPORTE POUR UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DE **10.788,00 EUROS**

(ii) Immobilisations corporelles

En Euros			
	Valeur Brute au 31 décembre 2021	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31 décembre 2021
- Autres immobilisations corporelles	37.183,00	24.720,00	12.463,00
TOTAL	37.183,00	24.720,00	12.463,00

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE CORPOREL APPORTE POUR UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DE **12.463,00 EUROS**

(iii) Immobilisations financières

En Euros			
	Valeur Brute au 31 décembre 2021	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31 décembre 2021
- Autres titres immobilisés	7.994,00	-	7.994,00
- Autres immobilisations financières	3.822,00	-	3.822,00
TOTAL	11.816,00	-	11.816,00

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE FINANCIER APPORTE POUR UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DE **11.816,00 EUROS**

**TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE APORTE POUR UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DE
35.067,00 EUROS**

La Société Absorbante renonce expressément à exiger une plus ample désignation de ces immobilisations incorporelles, corporelles et financières apportées par la Société Absorbée pour les connaître parfaitement.

5.2.1.2 Actif circulant

(i) Créances

	En Euros		
	Valeur Brute au 31 décembre 2021	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31 décembre 2021
- Clients et comptes rattachés	732.365,00	831,00	731.534,00
- Autres créances	49.266,00	-	49.266,00
TOTAL	781.631,00	831,00	780.800,00

(ii) Divers

	En Euros		
	Valeur Brute au 31 décembre 2021	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31 décembre 2021
- Disponibilités	626.457,00	-	626.457,00
TOTAL	626.457,00	-	626.457,00

(iii) Comptes de régularisation

	En Euros		
	Valeur Brute au 31 décembre 2021	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31 décembre 2021
- Charges constatées d'avance	2.421,00	-	2.421,00
TOTAL	2.421,00	-	2.421,00

**TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT APORTE POUR UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DE
..... 1.409.677,00 EUROS**

La Société Absorbante renonce expressément à exiger une plus ample désignation de ces actifs circulants apportés par la Société Absorbée pour les connaître parfaitement.

5.2.1.3 Total de l'actif apporté

	En Euros		
	Valeur Brute au 31 décembre 2021	Amortissement / Provision	Valeur nette comptable au 31 décembre 2021
MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APORTE	1.475.247,00	30.504,00	1.444.744,00

5.3 Eléments de passif pris en charge

Les éléments de passif pris en charge par la Société Absorbante comprennent l'ensemble des passifs et obligations afférents au patrimoine de la Société Absorbée, tels que ces passifs et obligations existeront à la Date de Réalisation.

Sur la base des Comptes de Référence de la Société Absorbée, les éléments de passif compris dans le patrimoine de la Société Absorbée ainsi que leur valeur nette comptable se décomposent ainsi qu'il suit :

5.3.1 Dettes

	En Euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50.141,00
- Dettes fiscales et sociales	467.300,00
- Autres dettes	8.182,00
TOTAL	525.622,00

5.3.2 Total du passif pris en charge

	En Euros
MONTANT TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	525.622,00

En tant que de besoin, il est expressément précisé que la description du passif figurant ci-dessus et les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Par ailleurs, tout passif qui, afférent à l'activité de la Société Absorbée et non connu ou non prévisible à ce jour, viendrait à apparaître ultérieurement, sera pris en charge par la Société Absorbante.

5.4 Engagements hors bilan

Indépendamment des éléments d'actif et de passif apportés par l'effet de la transmission universelle de patrimoine, la Société Absorbante bénéficiera des engagements reçus par la Société Absorbée et sera substituée à la Société Absorbée dans la charge des engagements donnés par cette dernière, dont la liste figure en **Annexe 5**.

5.5 Evaluation de l'actif net apporté

Des désignations ci-dessus, il résulte que le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion, sur la base des Comptes de Référence est de 919.122,00 euros et s'établit comme suit :

	Montant en euros
Total d'actif apporté	1.444.744,00
Total de passif pris en charge	525.622,00
ACTIF NET APORTE	919.122,00

6. CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

Sous réserve de ce qui est stipulé aux autres dispositions du présent projet de Traité de Fusion, la Fusion est réalisée, sous les charges et conditions ordinaires de droit en pareille matière et, notamment celles suivantes que les Parties s'engagent à accomplir et exécuter.

6.1 Transmission des biens, droits et obligations

A compter de la Date de Réalisation :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés, et notamment les éléments corporels et incorporels constituant le patrimoine de la Société Absorbée, dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité, ni exercer aucun recours contre la Société Absorbée.

Dans le cas, où par suite d'erreur ou d'omission, certains éléments d'actifs de la Société Absorbée n'auraient pas été énoncés à l'article 5 ci-dessus, ils seront néanmoins réputés la propriété de la Société Absorbante à laquelle ils seront transmis de plein droit.

- La Société Absorbante fera son affaire personnelle, en lieu et place de la Société Absorbée, de l'exécution ou de la réalisation de tous traités, contrats, conventions, accords et engagements quels qu'ils soient, intervenus notamment avec les clients, les fournisseurs, les prestataires de services, le personnel ou les créanciers ou tout tiers, comme de toutes concessions, autorisations, permis ou agréments administratifs quelconques pouvant exister à la Date de Réalisation et se rapportant au patrimoine de la Société Absorbée, à charge pour elle d'en assumer les charges et obligations correspondantes, sans préjudice des stipulations du présent Traité de Fusion.

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations résultant desdits traités, contrats, conventions, accords et engagements quels qu'ils soient (en ce compris les promesses d'achat ou de vente), afférents au patrimoine de la Société Absorbée et obligeant la Société Absorbée, à l'exception toutefois des droits et obligations dont le transfert nécessite l'Accord de Tiers dans le cas où un tel accord n'aurait pas été obtenu avant la Date de Réalisation.

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles attachés aux biens ou droits objets de la Fusion. Toutes dépenses y afférentes seront à la charge de la Société Absorbante.

- La Société Absorbante sera subrogée à la Société Absorbée dans tous les biens, droits et obligations de cette dernière afférents au patrimoine de la Société Absorbée (en ce compris les engagements hors bilan reçus ou consentis visés ci-dessus), ainsi que, le cas échéant, dans toutes les autorisations, permis ou agréments administratifs consentis à la Société Absorbée s'y rapportant.
- La Société Absorbante sera subrogée à la Société Absorbée en qualité de demandeur ou de défendeur, selon le cas, dans toutes les procédures judiciaires, administratives ou autres relatives au patrimoine de la Société Absorbée, y compris les procédures qui seront nées entre la date du présent Traité de Fusion et la Date de Réalisation. A ce titre, elle aura tous pouvoirs pour donner acquiescement à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes les sommes dues en suite des sentences, condamnations ou transactions.
- La Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée en qualité de souscripteur dans toutes les polices d'assurance. La Société Absorbée fera son affaire personnelle de la souscription des polices devant être spécifiquement contractées par elle.
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations, formalités ou obligations prescrites par la réglementation.

6.2 Prise en charge du passif

A compter de la Date de Réalisation :

- La Société Absorbante prendra en charge et acquittera, en lieu et place de la Société Absorbée, le passif afférent au patrimoine de la Société Absorbée (sans que les droits et obligations exclus n'affectent la consistance du patrimoine) dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation et dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible. Elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif pris en charge.
- La Société Absorbante supportera et acquittera tous les impôts, contributions, droits, taxes, charges et redevances d'abonnement auxquels les biens et droits apportés peuvent ou pourront être assujettis et, généralement, toutes charges de nature ordinaire ou extraordinaire grevant lesdits biens et droits et/ ou celles qui sont inhérentes à leur propriété ou leur exploitation. Dans le cas où il se révélerait une différence, en plus ou en moins, entre le passif déclaré et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif et bénéficiera de toute réduction de ce passif, sans recours ou revendication possible de part ni d'autre.
- La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits de la Société Absorbée à raison de tous recours ou réclamations pouvant être exercés en vue d'obtenir la liquidation ou la restitution définitive de toutes contributions de quelque nature qu'elles soient, de tous impôts ordinaires et/ ou extraordinaires, taxes, crédits et droits quelconques qui auraient pu être indûment perçus, dans le cadre du patrimoine de la Société Absorbée.

6.3 Agréments, accords et autorisations préalables de tiers

Les éléments actifs et passifs, droits et obligations afférents au patrimoine de la Société Absorbée seront transférés sous réserve de l'obtention des accords, consentements, autorisations ou agréments (en ce compris sous forme de renonciation ou d'accord, exprès ou tacite) de tiers, y compris d'une administration, le cas échéant requis, et qui n'auraient pas déjà été obtenus par ailleurs (les « **Accords de Tiers** »).

Dans le cas où un Accord de Tiers serait nécessaire pour permettre le transfert à la Société Absorbante de tout élément d'actif ou de passif dans le cadre de la Fusion ou pour que le bénéfice ou la jouissance d'un tel élément puisse se poursuivre au profit de la Société Absorbante après la Date de Réalisation, la Société Absorbée (ou, le cas échéant, la Société Absorbante) sollicitera

ledit accord dans des délais raisonnables suivant la date du présent Traité de Fusion et fera ses meilleurs efforts pour l'obtenir préalablement à la Date de Réalisation.

Si certains Accords de Tiers n'étaient pas obtenus avant la Date de Réalisation, le défaut d'obtention desdits accords n'aura aucune incidence sur la réalisation de la Fusion en ce qui concerne les éléments du patrimoine de la Société Absorbée dont le transfert n'est pas soumis à l'obtention desdits accords.

En outre, si le titulaire d'un droit d'agrément ou de préemption exerçait son droit sur un bien apporté, à l'occasion de la Fusion, celle-ci ne serait pas remise en cause et la Société Absorbante aurait droit au prix du bien dont le transfert n'a pas été agréé ou qui a été préempté, quelle que soit la différence en plus ou moins entre le prix et l'évaluation donnée à ce bien dans le cadre de la Fusion, et ce, sans recours possible contre la Société Absorbée.

6.4 Salariés

Conformément à l'article L.1224-1 du Code du travail, les contrats de travail des salariés de la Société Absorbée seront transférés de plein droit à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, avec tous les droits individuels acquis en vertu de ces contrats.

La Société Absorbante paiera les salaires, fixes et proportionnels, les congés, les primes et indemnités, les dommages et intérêts éventuels et autres avantages, ainsi que toutes les charges sociales et fiscales y afférentes, dus aux salariés transférés à compter de la Date de Réalisation, y compris les indemnités de congés payés et les charges patronales correspondantes, afférentes aux droits à congés acquis à cette date par les salariés transférés.

En outre, à compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante sera tenue de payer toutes les cotisations de sécurité sociale, toutes les cotisations auprès des organismes de retraite ou auprès de tout autre organisme dues au titre des contrats de travail transférés.

6.5 Formalités de régularisation – Publicité

La Société Absorbante remplira toutes les formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des biens, droits et obligations se rattachant au patrimoine de la Société Absorbée tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie du présent Traité de Fusion.

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à collaborer pour l'établissement de tous actes complémentaires, supplétifs, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs des présentes et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour rendre effectif le transfert à la Société Absorbante, droits et obligations apportés, notamment vis-à-vis des tiers, y compris de toute autorité étrangère. En particulier, la Société Absorbée et la Société Absorbante sont susceptibles de parfaire ou compléter les informations contenues dans les annexes au présent Traité de Fusion.

7. REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION – ABSENCE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce et dès lors (i) que l'Associé Unique détient à ce jour la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbante et des actions de la Société Absorbée et (ii) qu'elle s'est engagée à conserver ces actions jusqu'à la Date de Réalisation définitive, la Fusion ne donnera lieu à aucune augmentation du capital de la Société Absorbante.

La Société Absorbante ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessus et son capital restera inchangé.

8. DECLARATIONS ET GARANTIES DES PARTIES

8.1 Déclarations et garanties de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare et garantit par le présent Traité de Fusion à la Société Absorbante que :

- i. elle est une société par actions simplifiée à associé unique régulièrement constituée conformément au droit français ;
- ii. elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'une quelconque procédure de conciliation telles que prévues par le titre 1er du livre VI du Code de commerce ;
- iii. elle ne fait actuellement l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité apportée ;
- iv. elle a la capacité et le pouvoir requis pour conclure le présent Traité de Fusion et accomplir les opérations qui y sont prévues, transférer son patrimoine et, plus généralement, satisfaire les obligations qui en découlent pour elle ;
- v. le présent Traité de Fusion a été valablement signé par la Société Absorbée et lui est opposable ;
- vi. elle n'a contracté aucune interdiction, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence vis-à-vis de quiconque qui lui interdise de réaliser la Fusion, objet des présentes ;
- vii. elle est à jour, relativement à son patrimoine, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale,
- viii. tous les biens et droits apportés sont ou seront, à la Date de Réalisation, de libre disposition entre les mains de la Société Absorbante, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour leur mutation, et ne sont grevés d'aucune inscription de privilège du vendeur ou de créancier nanti, gage, hypothèque ou sûreté quelconque, à l'exception des inscriptions figurant sur l'état complet des inscriptions figurant en **Annexe 6** du présent projet de Traité de Fusion ;
- ix. elle est propriétaire de la totalité de ses éléments d'actif à apporter à la Société Absorbante et la nature du fonds dépendant de son patrimoine ainsi que le régime juridique de la présente Fusion exclut l'application des dispositions des articles L.141-1 et suivants du Code de commerce relatif à la cession d'un fonds de commerce, ce que les Parties reconnaissent ; et
- x. sous réserve de l'obtention des Accords de Tiers lorsque ceux-ci sont requis (notamment par les stipulations des contrats concernés) et des stipulations du présent Traité de Fusion, la Fusion inclura l'ensemble des biens et droits afférent au patrimoine de la Société Absorbée, tels qu'ils existeront, à la Date de Réalisation (qu'ils figurent ou non dans les Comptes de Référence, et y compris tous les droits éventuels, inconnus ou futurs se rapportant à l'exploitation du patrimoine de la Société Absorbée, dont l'origine est antérieure à la Date de Réalisation).

8.2 Déclarations et garanties de la Société Absorbante

La Société Absorbante déclare et garantit par le présent Traité de Fusion à la Société Absorbée que :

- i. elle est une société par actions simplifiée régulièrement constituée conformément au droit français ;
- ii. elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'une quelconque procédure de conciliation telles que prévues par le titre 1er du livre VI du Code de commerce ;

- iii. elle a la capacité et le pouvoir requis pour conclure le présent Traité de Fusion et accomplir les opérations qui y sont prévues et, plus généralement, satisfaire les obligations qui en découlent pour elle; et
- iv. le présent Traité de Fusion a été valablement signé par la Société Absorbante et lui est opposable ; et
- v. elle connaît l'ensemble des éléments d'actif et de passif relatifs au patrimoine de la Société Absorbée et, notamment, la consistance desdits éléments d'actif et de passif qui lui seraient apportés ou pris en charge par elle.
- vi. elle dispose, conformément aux dispositions des articles L.1251-50 et R.1251-13 du Code du travail, de la garantie financière nécessaire à l'exercice de l'activité d'entreprise de travail temporaire dont le montant ne peut être inférieur au montant des garanties cumulées dont disposaient les Sociétés préalablement à la réalisation de la présente Fusion (Décret n° 2019-1551 du 30 décembre 2019).

9. REGIME FISCAL

9.1 Dispositions générales

9.1.1 Date d'effet

Conformément aux dispositions de l'article 4.3 du présent Traité de Fusion, la Fusion prendra effet rétroactivement à la Date d'Effet soit au 1^{er} janvier 2022.

La Société Absorbante et la Société Absorbée reconnaissent expressément que ces stipulations emportent un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Par conséquent, les résultats bénéficiaires ou déficitaires, générés depuis le 1^{er} janvier 2022 par la Société Absorbée et jusqu'à la Date de Réalisation, seront compris dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

9.1.2 Engagements déclaratifs généraux

Les représentants respectifs de la Société Absorbée et la Société Absorbante obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de la Fusion, conformément aux stipulations ci-après.

9.2 Impôt sur les sociétés

Les représentants respectifs de la Société Absorbée et la Société Absorbante, ès-qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, déclarent placer la présente fusion sous le bénéfice des dispositions de l'article 210 - A du Code Général des Impôts.

A cet effet, le représentant de la Société Absorbante, ès-qualité, oblige, en tant que de besoin, la Société Absorbante, à respecter les prescriptions légales, et notamment à :

- 9.2.1 Reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société dissoute, la réserve spéciale où cette société a, le cas échéant, porté les plus-values soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation de cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts
- 9.2.2 Se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte a été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- 9.2.3 Calculer les plus-values qu'elle réaliserait ultérieurement aux présentes à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6. de l'article 210 A du Code général des impôts d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée compte tenu, notamment, des opérations d'apports dont a pu bénéficier cette dernière préalablement à la Fusion et ayant été soumises au

régime de faveur prévu aux articles 210-A et 210-B du Code Général des Impôts ;

- 9.2.4 En tant que de besoin, réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés par l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées dans le cadre de la présente Fusion lors de l'apport des biens amortissables; à cet égard, le représentant de la Société Absorbante, ès-qualité, précise que cet engagement comprend l'obligation faite à la Société Absorbante, en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- 9.2.5 Inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, de comprendre dans les résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- 9.2.6 Joindre à sa déclaration de résultat, et à celle de la Société Absorbée, conformément à l'article 54 septies I du Code Général des Impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du même Code, un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure de ces éléments ainsi que la valeur du mali technique de fusion mentionné au troisième alinéa du 1 de l'article 210 A du Code général des impôts ;
- 9.2.7 Tenir à la disposition de l'administration un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition, conformément à l'article 54 septies II du Code Général des Impôts ;
- 9.2.8 Réintégrer dans ses bénéfices imposables, la fraction non encore imposée des subventions d'investissement perçues par la Société Absorbée au titre d'immobilisations amortissables et non amortissables, selon les modalités prévues par l'article 42 septies du Code Général des Impôts.
- 9.2.9 Apport à la valeur nette comptable

La Fusion étant réalisée sur la base des valeurs nettes comptables, le représentant de la Société Absorbante, ès-qualité, oblige, la Société Absorbante à :

- Reprendre à son bilan, les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments d'actifs qui lui sont transférés dans le cadre de la présente fusion, en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens et les amortissements et provisions pour dépréciation antérieurement dotés par la Société Absorbée au titre desdits biens,
- Continuer de calculer les dotations aux amortissements des biens reçus dans le cadre de la présente Fusion à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures de la Société Absorbée,
- Réintégrer la provision pour amortissements dérogatoires dans les mêmes conditions que l'aurait fait la Société Absorbée.

9.3 Droits d'enregistrement

Conformément à l'article 635-1-5° du Code Général des Impôts, la présente décision de dissolution sera enregistrée dans le mois de sa date.

L'article 301 F de l'annexe II au Code Général des Impôts, tel que modifié par le Décret 2020-623 du 22 mai 2020, a été complété de sorte que la condition tenant à l'attribution de droits représentatifs du capital de la société bénéficiaire n'est plus requise dans les situations prévues à l'article L 236-3, II du Code de commerce. Les Parties déclarent donc que la Fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts dans sa version en vigueur au jour de la Fusion, la Société Absorbée et la Société Absorbante étant des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la présente Fusion sera enregistrée gratuitement à l'issue de l'opération de Fusion.

9.4 Taxe sur la Valeur Ajoutée (« TVA »)

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, la Société Absorbante sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée et sera en conséquence purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

La Société Absorbée transfèrera ainsi purement et simplement à la Société Absorbante le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, au jour de réalisation définitive de la fusion.

Par ailleurs, le représentant de la Société Absorbante, ès-qualité, engage, en tant que de besoin, la Société Absorbante, à procéder le cas échéant aux régularisations du droit à déduction et aux taxations de cessions ou livraisons à soi-même qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

Enfin en application des dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, les livraisons de biens et prestations de services réalisées dans le cadre de la Fusion sont dispensées de TVA.

A cet effet, le représentant de la Société Absorbante, ès-qualité, engage la Société Absorbante et le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, engage la Société Absorbée à mentionner sur la ligne "*Autres opérations non imposables*" de leur déclaration de TVA respective souscrite au titre de la période au cours de laquelle la Fusion est réalisée, le montant hors taxe de la transmission.

9.5 Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumis au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés, de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires.

9.6 Autres impôts et taxes

De manière générale, la Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée, uniquement dans la limite des dispositions légales, pour toutes les impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge et sera subrogée dans le bénéfice de tout excédent ou crédit éventuel.

9.7 Formalités fiscales

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à collaborer pour l'établissement de tous actes complémentaires, supplétifs, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs des présentes et à fournir toutes justifications, documents et signatures afin d'accomplir toutes formalités fiscales qui pourraient être nécessaires au titre du transfert à la Société Absorbante des biens, droits et obligations apportées, y compris vis-à-vis des autorités fiscales étrangères compétentes. En particulier, la Société Absorbée et la Société Absorbante sont susceptibles de parfaire ou compléter les informations contenues dans les annexes au présent Traité de Fusion.

9.8 Affirmation de sincérité

Les Parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport.

10. CONDITION SUSPENSIVE DE LA FUSION

La réalisation de la Fusion est soumise, à la réalisation au plus tard le 31 décembre 2022, à minuit, de la condition suspensive suivante (la « **Condition Suspensive** ») :

- expiration du délai de trente jours visé à l'article R.236-2 du Code de commerce.

La réalisation de la Condition Suspensive sera valablement constatée par une décision de l'Associé Unique de la Société Absorbante.

Si la Condition Suspensive n'était pas réalisée à la Date de Réalisation, et sauf s'il y est renoncé d'un commun accord, les stipulations du Traité de Fusion seront considérées comme nulles et non avenues de plein droit, sans indemnité de part ni d'autre.

11. DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 Formalités

La Société Absorbée et la Société Absorbante rempliront, dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, les formalités ainsi que tous dépôts et publications relatifs à la Fusion prescrite par ces dispositions, en vue notamment de rendre opposable aux tiers le présent Traité de Fusion.

Le présent Traité de Fusion sera déposé auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Poitiers et de Lyon et fera l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

11.2 Comptes et archives

Les livres comptables, les pièces comptables, les titres de propriété et tous actes, contrats, archives, pièces ou autres documents ou dossiers relatifs aux éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée se rapportant exclusivement à son patrimoine seront transmis à la Société Absorbante dans les meilleurs délais suivant la Date de Réalisation.

En outre, la Société Absorbante pourra se faire délivrer, à ses frais, toutes copies ou extraits relatifs aux biens et droits apportés et sera subrogée à cet effet dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

11.3 Frais et droits

La Société Absorbante supportera les frais, droits et honoraires auxquels donnera lieu la Fusion, ainsi que tous ceux qui seront la suite et la conséquence directe ou indirecte.

11.4 Indépendances des stipulations

Au cas où l'une des clauses des présentes serait réputée nulle, invalide ou non opposable à l'une quelconque des Parties, il lui sera substitué d'un commun accord entre les Parties, dans la mesure du possible, une clause pleinement valide ayant des conséquences économiques et une portée similaire à la clause réputée nulle, invalide ou non opposable ; en tout état de cause, le caractère nul, invalide ou non opposable d'une telle clause n'aura aucun effet sur la validité des présentes et des autres clauses des présentes.

11.5 Absence de renégociation

Chaque Partie déclare, expressément et irrévocablement, accepter l'ensemble des risques afférents à la conclusion et/ou l'exécution du Traité de Fusion, et en particulier le fait que l'exécution du Traité de Fusion pourrait devenir excessivement onéreuse pour une Partie en cas de changement de circonstances imprévisibles à la date des présentes. En conséquence, chaque Partie s'engage expressément et irrévocablement à ne pas exercer la faculté de demander la renégociation du Traité de Fusion en application de l'article 1195 du Code civil (y compris par voie judiciaire) et accepte de supporter l'ensemble des conséquences financières qui pourraient

résulter d'un changement de circonstances imprévisibles à la date des présentes au sens de ce texte.

11.6 Election de domicile

Pour l'exécution du présent Traité de Fusion ou des actes et procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence directe ou indirecte, les Parties, ès qualités, font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

11.7 Loi applicable – Attribution de juridiction

Le présent Traité de Fusion est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis à la loi française.

Il est précisé, en tant que de besoin, que toute référence expresse ou implicite à un texte juridique renvoie audit texte ainsi qu'à ses amendements, extensions ou textes d'application antérieurs ou postérieurs à la date du présent Traité de Fusion.

Tous différends ou litiges qui pourraient découler des présentes ou des actes confirmatifs, naître à leur occasion ou en relation avec ceux-ci, et notamment les différends ou litiges se rapportant à la validité des présentes ou des actes confirmatifs, leur interprétation, leur exécution ou inexécution, seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Lyon.

11.8 Pouvoir pour formalités

La Société Absorbée et la Société Absorbante confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, et faire toutes déclarations, notifications, significations, publications, mentions, tous dépôts et autres qu'il appartiendra.

En tant que de besoin, tous pouvoirs sont conférés, avec faculté de substitution, au représentant légal de chacune des Sociétés Absorbée et Absorbante ou à tout mandataire désigné par ces dernières, à l'effet de compléter, si besoin est, la désignation de tous éléments d'actifs apportés, de faire, s'il y a lieu, tout complément et toute rectification de désignation, d'établir en conséquence tous actes complémentaires, modificatifs, rectificatifs ou confirmatifs des présentes.

11.9 Décharge de rédacteur d'acte

Les Parties reconnaissent que les rédacteurs des présentes n'ont fait que rédiger les conventions arrêtées entre elles, elles déclarent qu'elles les dégagent de toute responsabilité quant à leurs déclarations et énonciations.

Les Parties reconnaissent expressément avoir donné leur accord aux présentes en toute connaissance de cause, après avoir pris tous avis autorisés qu'elles ont jugé appropriés et apprécié la conformité de la Fusion à leur intérêt social respectif.

Les Parties soussignées déclarent et reconnaissent qu'elles ont arrêté directement entre elles les conditions de la Fusion, sans le concours ni l'entremise des rédacteurs des présentes, lesquels ont été exclusivement chargés de recevoir leurs déclarations et rédiger à leur gré les conventions intervenues entre elles.

Les Parties déclarent faire leur affaire personnelle de l'exécution des présentes pour ce qui les concerne et de leurs conséquences et donnent décharge pure et simple, entière et définitive aux rédacteurs du Traité de Fusion.

11.10 Annexes

Le préambule et les annexes ci-jointes, numérotées de 1 à 6, font partie intégrante du présent Traité de Fusion :

Annexe 1 : Extrait K-bis de la Société Absorbante

Annexe 2 : Extrait K-bis de la Société Absorbée

Annexe 3 : Comptes sociaux au 31 décembre 2021 des Sociétés Absorbante et Absorbée

Annexe 4 : Droit de propriété industrielle ou intellectuelle et autres

Annexe 5 : Engagements hors bilan

Annexe 6 : Etat complet des inscriptions de la Société Absorbée

*
* *

Signé électroniquement à la date indiquée dans le certificat correspondant.

DocuSigned by:
 Fabrice FAURE
D3E63AE8D4CE417...

DocuSigned by:
 Fabrice FAURE
D3E63AE8D4CE417...

L.I.P.

représentée par son président, Monsieur Fabrice Faure

AGENTIS CHATELLERAULT

représentée par sa présidente, la société GROUPE L.I.P, elle-même représentée par son président, Monsieur Fabrice Faure

Le présent traité est signé comme un écrit électronique au sens de l'article 1366 du Code civil, par l'usage d'un procédé fiable d'identification mis à disposition par DocuSign, garantissant le lien entre la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Annexe 1 – Extrait K-bis de la Société Absorbante



N° de gestion 2019B08511

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 20 avril 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	879 428 050 R.C.S. Lyon
<i>Date d'immatriculation</i>	25/11/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Les Intérimaires Professionnels - LIP
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	1 000 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	106-110 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
<i>Activités principales</i>	Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/11/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2019

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	FAURE Fabrice
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/12/1975 à Tassin-la-Demi-Lune (69)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 T Rue de l'Orangerie 69300 Caluire-et-Cuire

Commissaire aux comptes

<i>Dénomination</i>	GALLO & ASSOCIES AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	29 Avenue Felix Viallet 38000 Grenoble
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	797 737 871 RCS Grenoble

Commissaire aux comptes

<i>Dénomination</i>	CHRISTIAN ROUGE & ASSOCIES
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	49 BIS Rue Professeur Rochaix 69003 Lyon
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	484 777 099 RCS Lyon

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° F20/042566 du 12/08/2020	Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 1 1 Avenue Antoine Dutriévoz 69100 VILLEURBANNE, 481 378 883 RCS GTC Lyon, société apporteuse société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 2 Résidence du Parc C Rond Point De la Pardieu 63000 CLERMONT-FERRAND, 509 729 604 RCS GTC Clermont Ferrand, société apporteuse société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 3 26 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, 494 856 339 RCS GTC Lyon, société apporteuse société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 4 163 Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE, 509 647 392 RCS GTC Lyon, société apporteuse
---------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 5 71 Rue Jean Zay 69800 SAINT-PRIEST, 501 849 269 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 6 61 Boulevard de Strasbourg 34000 MONTPELLIER, 519 206 742 RCS GTC Montpellier, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 7 61 Boulevard DE STRASBOURG RÉSIDENCE EUROPÉA 34000 MONTPELLIER, 792 954 356 RCS GTC Montpellier, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 8 144 Rue Garibaldi 69006 LYON, 750 508 814 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 9 26 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, 791 679 350 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 10 129 Place de la Gare 73000 CHAMBERY, 789 827 722 RCS GTC Chambéry, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 11 106 et 110 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, 808 182 224 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 12 2 Chemin DU BALILLA 13200 ARLES, 493 315 881 RCS GTC Tarascon, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 14 Immeuble le Charcot Bat B 39 Avenue Denis Padovani 13127 VITROLLES, 493 299 044 RCS GTC Salon de Provence, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 15 121-123 121 RUE DE PICPUS 75012 PARIS, 334 131 752 RCS GTC Paris, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 16 132 Rue Du Molinel 59000 LILLE, 380 412 759 RCS GTC Lille Métropole, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 18 17-19 17 RUE GABRIEL JEANTON 71000 MACON, 798 705 752 RCS GTC Mâcon, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 19 98 Rue DE L'ÉVÊCHÉ 13002 Marseille 2e Arrondissement, 798 890 547 RCS GTC Marseille, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 20 12 Boulevard Maréchal Foch 38000 GRENOBLE, 798 707 782 RCS GTC Grenoble, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 21 101 Avenue de la Californie 06200 NICE, 802 334 557 RCS GTC Nice, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 22 1 Avenue Antoine Dutriévoz 69100 VILLEURBANNE, 803 719 590 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 23 106 à 110 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, 803 567 452 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 24 22-28 Rue Pétiou 75011 PARIS, 817 486 624 RCS GTC Paris, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 25 2 Avenue Georges-Pompidou 31500 TOULOUSE, 817 479 678 RCS GTC Toulouse, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 26 71 Rue Jean Zay 69800 SAINT-PRIEST, 451 111 116 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 27 Résidence Ederana 20 Rue Arnaud Détroyat 64100 BAYONNE, 450 982 004 RCS GTC Bayonne, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 28 106-110 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, 485 399 760 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
29 11-13 11 RUE MARECHAL FOCH 27400 LOUVIERS, 420 995 615
RCS GTC Evreux, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
30 49 Avenue Honoré Serres 31000 TOULOUSE, 439 070 244 RCS GTC
Toulouse, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
31 282 Boulevard Voltaire 75011 PARIS, 480 141 498 RCS GTC Paris,
société apporteuse

société à responsabilité limitée - LES INTERIMAIRES
PROFESSIONNELS 33 17 Chemin de Bélisaire 31700 BLAGNAC, 317 358
620 RCS GTC Toulouse, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 34
124 Avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 DAX, 477 538 235 RCS GTC Dax,
société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
35 36 Avenue Pierre-Brossolette 10000 TROYES, 428 860 902 RCS GTC
Troyes, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
36 1 B Boulevard Berthier 75017 PARIS, 450 108 212 RCS GTC Paris,
société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
37 1B BOULEVARD BERTHIER 75017 PARIS, 450 108 394 RCS GTC
Paris, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
38, 444 391 783 RCS GTC Créteil, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
39 106-110 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, 489 195 610 RCS GTC Lyon,
société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
40 22 Rue Sère Depoin 95300 PONTOISE, 449 765 924 RCS GTC Pontoise,
société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
41 17 Chemin de Bélisaire 31700 BLAGNAC, 484 798 038 RCS GTC
Toulouse, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
42 2 Avenue Georges-Pompidou 31500 TOULOUSE, 390 634 756 RCS GTC
Toulouse, société apporteuse

société par actions simplifiée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
43 156 Rue Vendôme 69003 LYON, 308 241 595 RCS GTC Lyon, société
apporteuse

société à responsabilité limitée - LIP - DOM 106-110 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON, 843 308 297 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société à responsabilité limitée - LIP TERTIAIRE SOLUTIONS RH 68
Cours Lafayette 69003 LYON, 789 226 487 RCS GTC Lyon, société
apporteuse

société à responsabilité limitée - LIP TERTIAIRE SOLUTIONS RH 2 106 à
110 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, 802 380 402 RCS GTC Lyon, société
apporteuse

société à responsabilité limitée - LIP TERTIAIRE SOLUTIONS RH 3
71 Cours Lafayette 69006 LYON, 817 516 941 RCS GTC Lyon, société
apporteuse

société à responsabilité limitée - LIP TERTIAIRE SOLUTIONS RH 4
109 Rue Garibaldi 69006 LYON, 817 465 412 RCS GTC Lyon, société
apporteuse

avec date d'effet au 03/06/2020 - Effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable
au 01/01/2020

- Mention n° F20/042576 du 12/08/2020

Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : société à responsabilité
limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 13 7 Avenue José
Nobre 13500 MARTIGUES, 493 315 907 RCS GTC Aix en Provence, société
apporteuse

avec date d'effet au 12/06/2020 - Effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable
au 01/01/2020

- Mention n° F20/042583 du 12/08/2020

Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : société à responsabilité
limitée - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 17 106 et 110 Avenue
Jean Jaurès 69007 LYON, 808 178 768 RCS GTC Lyon, société apporteuse

- avec date d'effet au 06/06/2020 - Effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 01/01/2020
- Mention n° F21/008317 du 02/02/2021 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : EURO DEAL FRANCE 19 Avenue Foch 57000 METZ, 339 799 777 RCS TI Metz, société apporteuse avec date d'effet au 31/08/2020 - Effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 01/01/2020
- Mention n° F21/025851 du 31/03/2021 Fusion : société ayant participé à l'opération : société par actions simplifiée - AL INTERIM 19 Avenue Foch 57000 METZ, 797 880 549 RCS TI Metz, société apporteuse avec date d'effet au 30/11/2020, effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable au 01/01/2020.
- Mention n° F21/025859 du 31/03/2021 Fusion : société ayant participé à l'opération : société par actions simplifiée EURO DEAL INTERNATIONAL 19 Avenue Foch 57000 METZ, 300 154 374 RCS TI Metz, société apporteuse avec date d'effet au 30/11/2020, effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable au 01/01/2020.
- Mention n° F21/031473 du 19/04/2021 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
société par actions simplifiée - MANTRANS HAUTS DE FRANCE 12 Rue de Beauvais 60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, 834 011 827 RCS GTC Beauvais, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS 1 Rue de Compiègne 75010 PARIS, 428 143 044 RCS GTC Paris, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS BORDEAUX 10 Rue Gutenberg 33700 MERIGNAC, 849 107 032 RCS GTC Bordeaux, société apporteuse
société par actions simplifiée - TRAVAUX PUBLICS INTERIM PARIS-TPI, PARIS 6 Rue Labrousse 75015 PARIS, 499 501 567 RCS GTC Paris, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS BTP PLAISIR 123 Rue Garibaldi 69006 LYON, 793 797 473 RCS GTC Lyon, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS EVRY Parc Elysees 25 Rue Michel-Ange 91000 EVRY-COURCOURONNES, 509 673 539 RCS GTC Evry, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS LOGISTIQUE 911 Parc Elysees 25 Rue Michel-Ange 91000 EVRY-COURCOURONNES, 802 577 171 RCS GTC Evry, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS JUVISY 28 Rue Montessuy 91260 JUVISY-SUR-ORGE, 509 671 103 RCS GTC Evry, société apporteuse
avec date d'effet au 30/11/2020 - Effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2020
- Mention n° F21/031485 du 19/04/2021 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : MANTRANS CHELLES 46 Avenue François Mitterrand 77500 CHELLES, 814 516 597 RCS GTC Meaux, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS LOGISTIQUE 692 18 Rue Joseph Savoyat 38110 LA TOUR-DU-PIN, 818 912 461 RCS GTC Vienne, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS LYON 160 Rue Chantiers du Beaujolais ZAC du Martelet 69400 LIMAS, 431 574 763 RCS GTC Villefranche-Tarare, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS TOULOUSE 9 Rue de la Canelle Zone Eurocentre 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC, 808 638 563 RCS GTC Toulouse, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS VALENCE 497 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE, 533 613 964 RCS GTC Romans, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS CENTRE 269 Rue de Champagne 45160 OLIVET, 487 514 390 RCS GTC Orléans, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS AVIGNON 73 Avenue Charles de Gaulle 84130 LE PONTET, 823 324 827 RCS GTC Avignon, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS ARGENTEUIL 28 Boulevard Maurice Berteaux 95110 SANNOIS, 502 910 110 RCS GTC Pontoise, société apporteuse
société par actions simplifiée - MANTRANS SAINT OUEN L'AUMONE Parc des Bethunes 13 Avenue de la Mare 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE, 823 189 063 RCS GTC Pontoise, société apporteuse

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2019B08511

société par actions simplifiée - MANTRANS NORD EST 23-25 Avenue de la République 77340 PONTAULT-COMBAULT, 504 037 532 RCS GTC Meaux, société apporteuse

société par actions simplifiée - MANTRANS MASSY 2 Rue Ambroise Croizat 91120 PALAISEAU, 821 976 016 RCS GTC Evry, société apporteuse

avec date d'effet au 30/11/2020 - Effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2020

- Mention n° F21/031486 du 19/04/2021

Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : société par actions simplifiée - MANTRANS VILLEPINTE Immeuble Cézanne 31/35 Allée des Impressionnistes ZAC Parinor 2 93420 VILLEPINTE, 538 480 682 RCS GTC Bobigny, société apporteuse

société par actions simplifiée - MANTRANS Co. 693 4 Avenue du 24 Août 1944 Porte B 69960 CORBAS, 817 440 811 RCS GTC Lyon, société apporteuse

société par actions simplifiée - MANTRANS CAR&BUS Immeuble Cézanne 31/35 Allée des Impressionnistes ZAC Parinor 2 93420 VILLEPINTE, 843 811 001 RCS GTC Bobigny, société apporteuse

avec date d'effet au 03/12/2020 - Effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2020

- Mention n° F21/035194 du 30/04/2021

Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :

EURO DEAL ENERGY 19 Avenue Foch 57000 METZ, 833 787 575 RCS TI Metz, société apporteuse

avec date d'effet au 31/08/2020 - Effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2020

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	106-110 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
<i>Nom commercial</i>	Les Intérimaires Professionnels - LIP
<i>Enseigne</i>	Les Intérimaires Professionnels - LIP
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
<i>Date de commencement d'activité</i>	22/11/2019
<i>Déclaration, autorisation, titre ou diplôme</i>	
<i>Autorité</i>	Ministère de l'emploi et de la solidarité
<i>Date de délivrance</i>	30/10/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	32 Avenue Félix Faure 69007 Lyon
<i>Nom commercial</i>	LIP LYON GENIE CIVIL
<i>Enseigne</i>	LIP LYON GENIE CIVIL
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement, toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/01/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Adresse de l'établissement 26 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2019B08511

Nom commercial LIP LYON JAURES 1
Enseigne LIP LYON JAURES 1
Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
Date de commencement d'activité 02/01/2020
Déclaration, autorisation, titre ou diplôme
Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité
Date de délivrance 20/02/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 144 Rue Garibaldi Couloir A 69006 Lyon
Nom commercial LIP LYON GARIBALDI
Enseigne LIP LYON GARIBALDI
Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
Date de commencement d'activité 02/01/2020
Déclaration, autorisation, titre ou diplôme
Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité
Date de délivrance 20/02/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 26 Avenue Jean Jaurès Couloir A 69007 Lyon
Nom commercial LIP LYON JAURES 2
Enseigne LIP LYON JAURES 2
Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
Date de commencement d'activité 02/01/2020
Déclaration, autorisation, titre ou diplôme
Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité
Date de délivrance 20/02/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 109 Rue Garibaldi 69006 Lyon
Nom commercial LIP LYON HÔTELLERIE RESTAURATION
Enseigne LIP LYON HÔTELLERIE RESTAURATION
Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2019B08511

Date de commencement d'activité 02/01/2020*Déclaration, autorisation, titre ou diplôme**Autorité* Ministère de l'emploi et de la solidarité*Date de délivrance* 02/01/2020*Origine du fonds ou de l'activité* Création*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Adresse de l'établissement 114 Cours du Docteur Long Couloir A 69003 Lyon*Nom commercial* LIP LYON EPC*Enseigne* LIP LYON EPC*Activité(s) exercée(s)* Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement, toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.*Date de commencement d'activité* 02/01/2020*Déclaration, autorisation, titre ou diplôme**Autorité* Ministère de l'emploi et de la solidarité*Date de délivrance* 08/11/2021*Origine du fonds ou de l'activité* Création*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Adresse de l'établissement 114 Cours du Docteur Long 69003 Lyon*Nom commercial* LIP LYON VENDÔME*Enseigne* LIP LYON VENDÔME*Activité(s) exercée(s)* Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.*Date de commencement d'activité* 02/01/2020*Déclaration, autorisation, titre ou diplôme**Autorité* Ministère de l'emploi et de la solidarité*Date de délivrance* 27/08/2020*Origine du fonds ou de l'activité* Création*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Adresse de l'établissement 71 Rue Jean Zay 69800 Saint-Priest*Nom commercial* LIP MANTRANS LYON ST PRIEST*Enseigne* LIP MANTRANS LYON ST PRIEST*Activité(s) exercée(s)* Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.*Date de commencement d'activité* 02/01/2020*Origine du fonds ou de l'activité* Création*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2019B08511

<i>Adresse de l'établissement</i>	142 Rue de Créqui 69003 Lyon
<i>Nom commercial</i>	LIP TERTIAIRE LYON OFFICE
<i>Enseigne</i>	LIP TERTIAIRE LYON OFFICE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/01/2020
<i>Déclaration, autorisation, titre ou diplôme</i>	
<i>Autorité</i>	Ministère de l'emploi et de la solidarité
<i>Date de délivrance</i>	20/02/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

<i>Adresse de l'établissement</i>	109 Rue Garibaldi Couloir A 69006 Lyon
<i>Nom commercial</i>	LIP MEDICAL LYON
<i>Enseigne</i>	LIP MEDICAL LYON
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/01/2020
<i>Déclaration, autorisation, titre ou diplôme</i>	
<i>Autorité</i>	Ministère de l'emploi et de la solidarité
<i>Date de délivrance</i>	20/02/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

<i>Adresse de l'établissement</i>	68 Cours Lafayette Couloir A - Rdc 69003 Lyon
<i>Nom commercial</i>	LIP TERTIAIRE LYON TFV
<i>Enseigne</i>	LIP TERTIAIRE LYON TFV
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/01/2020
<i>Déclaration, autorisation, titre ou diplôme</i>	
<i>Autorité</i>	Ministère de l'emploi et de la solidarité
<i>Date de délivrance</i>	20/02/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

<i>Adresse de l'établissement</i>	68 Cours Lafayette 5ème Étage - Couloir A - 69003 Lyon
<i>Nom commercial</i>	LIP TERTIAIRE LYON BE
<i>Enseigne</i>	LIP TERTIAIRE LYON BE

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2019B08511

Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.

Date de commencement d'activité 02/01/2020

Déclaration, autorisation, titre ou diplôme

Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité

Date de délivrance 20/02/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 68 Cours Lafayette 5ème Étage - Couloir B - 69003 Lyon

Nom commercial LIP TERTIAIRE LYON INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES

Enseigne LIP TERTIAIRE LYON INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES

Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.

Date de commencement d'activité 02/01/2020

Déclaration, autorisation, titre ou diplôme

Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité

Date de délivrance 20/02/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 71 Rue Jean Zay 69800 Saint-Priest

Nom commercial LIP TRANSPORT LYON ST PRIEST

Enseigne LIP TRANSPORT LYON ST PRIEST

Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.

Date de commencement d'activité 02/01/2020

Déclaration, autorisation, titre ou diplôme

Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité

Date de délivrance 20/02/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 156 Rue Vendôme 69003 Lyon

Nom commercial LIP LYON NUCLEAIRE

Enseigne LIP LYON NUCLEAIRE

Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.

Date de commencement d'activité 02/01/2020

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2019B08511

Déclaration, autorisation, titre ou diplôme

Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité
Date de délivrance 27/08/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 163 Cours Tolstoï 69100 Villeurbanne

Nom commercial LIP LYON TOLSTOÏ PP
Enseigne LIP LYON TOLSTOÏ PP

Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
Date de commencement d'activité 02/01/2020

Déclaration, autorisation, titre ou diplôme

Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité
Date de délivrance 20/02/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 1 Avenue Antoine Dutriévoz - Couloir A 69100 Villeurbanne

Nom commercial LIP LYON VILLEURBANNE INDUSTRIE
Enseigne LIP LYON VILLEURBANNE INDUSTRIE

Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
Date de commencement d'activité 02/01/2020

Déclaration, autorisation, titre ou diplôme

Autorité Ministère de l'emploi et de la solidarité
Date de délivrance 02/01/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 4 Avenue du 24 août 1944 - Porte B 69960 Corbas

Nom commercial LIP MANTRANS CORBAS
Enseigne LIP MANTRANS CORBAS

Activité(s) exercée(s) Activité de placement de personnel telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
Date de commencement d'activité 02/01/2020

Déclaration, autorisation, titre ou diplôme

Autorité DDTE
Date de délivrance 30/07/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg en Bresse

R.C.S. Cusset

R.C.S. Antibes

R.C.S. Troyes

R.C.S. Aix en Provence

R.C.S. Marseille

R.C.S. Salon de Provence

R.C.S. Tarascon

R.C.S. Caen

R.C.S. La Rochelle

R.C.S. Dijon

R.C.S. Besançon

R.C.S. Romans

R.C.S. Evreux

R.C.S. Brest

R.C.S. Nîmes

R.C.S. Toulouse

R.C.S. Bordeaux

R.C.S. Béziers

R.C.S. Montpellier

R.C.S. Rennes

R.C.S. Tours

R.C.S. Grenoble

R.C.S. Vienne

R.C.S. Dax

R.C.S. Saint Etienne

R.C.S. Nantes

R.C.S. Orléans

R.C.S. Angers

R.C.S. Reims

R.C.S. Laval

R.C.S. Nancy

R.C.S. Lorient

R.C.S. Vannes

R.C.S. Metz

R.C.S. Valenciennes

R.C.S. Lille Métropole

R.C.S. Beauvais

R.C.S. Clermont Ferrand

R.C.S. Bayonne

R.C.S. Pau

R.C.S. Strasbourg

R.C.S. Villefranche-Tarare

R.C.S. Mâcon

R.C.S. Le Mans

R.C.S. Chambéry

R.C.S. Annecy

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon

44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2019B08511

R.C.S. Thonon

R.C.S. Paris

R.C.S. Rouen

R.C.S. Meaux

R.C.S. Melun

R.C.S. Evry

R.C.S. Pontoise

R.C.S. Versailles

R.C.S. Niort

R.C.S. Amiens

R.C.S. Albi

R.C.S. Montauban

R.C.S. Toulon

R.C.S. Avignon

R.C.S. Poitiers

R.C.S. Limoges

R.C.S. Epinal

R.C.S. Bobigny

R.C.S. Cayenne

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 2 : Extrait K-bis de la Société Absorbée

Greffé du Tribunal de Commerce de Poitiers
4 boulevard de Lattre de Tassigny
CS 30871
86036 Poitiers CEDEX

N° de gestion 2008B00727

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 8 février 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	508 915 048 R.C.S. Poitiers
<i>Date d'immatriculation</i>	07/11/2008
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	AGENTIS CHATELLERAULT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	2 rue d'Arsonval 86100 Châtellerault
<i>Activités principales</i>	Mise à disposition provisoire d'utilisateurs des salariés, activité de placement.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 06/11/2107
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	GRUPE L.I.P.
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	106-110 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	494 460 769 Lyon

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	CABINET PAILLET EXPERTISE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	24 rue Victor Grignard ZI République 2 86000 Poitiers
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	403 501 356 Poitiers

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	2 rue d'Arsonval 86100 Châtellerault
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Mise à disposition provisoire d'utilisateurs des salariés, activité de placement.
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/11/2008
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat (avec Bodacc)
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	Eurl AGENTIS

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Poitiers - 08/02/2022 - 07:30:09

Annexe 3 : Comptes sociaux au 31 décembre 2021 des Sociétés Absorbante et Absorbée



LIP

106-110 AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON



PLAQUETTE DES COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE D'INFORMATION

Conformément aux termes de la lettre de mission établie courant 2021, les comptes présentés ci-après n'ont fait l'objet d'aucun examen d'informations, entrant dans le cadre des missions de procédures convenues. Les travaux réalisés par nos soins n'entrent pas, par conséquent dans la norme d'exercice professionnelle relative à la mission de présentation des comptes annuels.

Conformément à cette même lettre de mission, la liasse fiscale ainsi que l'annexe des comptes sociaux ont fait l'objet d'une mission d'assistance à la production de ces états sans entrer dans le cadre d'une mission spécifique. Cependant, cette mission a été effectuée dans le respect des dispositions des textes légaux et réglementaires applicables aux experts-comptables.

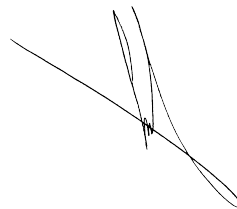
Par conséquent, l'ensemble des travaux réalisés relatifs aux comptes présentés ci-après ne donne ainsi pas lieu à l'expression d'assurance du professionnel de l'expertise-comptable.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan,	137 597 430 Euros
-Chiffre d'affaires	327 665 387 Euros
-Résultat net comptable,	12 604 724 Euros

Fait à LYON
Le 18/03/2022

FRANDON Romain
Associé





COMPTES ANNUELS

I. BILAN

II. COMPTE DE RESULTAT

III. ANNEXE AUX COMPTES

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
2.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE	6
3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
3.1	PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES	6
3.2	PERMANENCE DES METHODES.....	6
3.3	INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES	7
4.	COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	7
4.1	ETAT DES IMMOBILISATIONS	7
4.2	ETAT DES AMORTISSEMENTS	7
4.3	ETAT DES PROVISIONS.....	8
4.4	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	9
4.5	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	9
4.6	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10
4.7	EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10
4.8	TITRES IMMOBILISES.....	10
4.9	EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES.....	10
4.10	DEPRECIATION DES CREANCES	10
4.11	PRODUITS A RECEVOIR	10
4.12	CHARGES A PAYER.....	11
4.13	CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11
5.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	11
5.1	DETTE GARANTIE PAR DES SURETES REELLES	11
5.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	11
5.3	IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES	12
6.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	12
6.1	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	12
6.2	EFFECTIFS	13
6.3	INDEMNITES DEPARTS RETRAITE.....	13

I. BILAN

Actif en K€	31/12/2021			31/12/2020	Variation	Variation %
	Brut	Amort & Déprec.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL I						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	1	1	0	0		
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	564	427	137	213	-76	-35,6%
Droits au bail	2 796		2 796	2 796	0	
Autres immobilisations incorporelles	1	1	0	0	0	
Avances,acomptes immob. incorpor.						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions	106	94	11	19	-8	-41,1%
Installations techniq., matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	4 585	2 724	1 862	2 060	-199	-9,6%
Immobilisations en cours				68	-68	-100,0%
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations						
Autres participations	27		27	20	7	34,3%
Créances rattachées à participations						
Autres titres immobilisés	4		4	143	-139	-97,4%
Prêts	3 893		3 893	3 820	73	1,9%
Autres immobilisations financières	3 034		3 034	2 996	38	1,3%
TOTAL II	15 011	3 247	11 764	12 135	-371	-3,1%
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances,acomptes versés/commandes	720		720	725	-5	-0,7%
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	31 464	519	30 945	29 187	1 758	6,0%
Autres créances	41 741	177	41 564	35 999	5 565	15,5%
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	0		0	248	-248	-100,0%
Actions propres						
Disponibilités	52 431		52 431	40 154	12 277	30,6%
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	173		173	235	-62	-26,5%
TOTAL III	126 529	696	125 833	106 548	19 285	18,1%
Charges à répartir/plsrs exercices	IV					
Primes rembours des obligations	V					
Ecart de conversion actif	VI					
TOTAL GENERAL (I à VI)	141 541	3 943	137 597	118 684	18 914	15,9%

Passif en K€	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	1 000	1	999	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	417	417	0	100,0%
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	0	0	0	100,0%
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	46 442	47 199	-757	-1,6%
RESULTAT	12 605	6 742	5 863	87,0%
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées	1	1	0	100,0%
Autres provisions réglementées				
TOTAL I	60 465	54 360	6 105	11,2%
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL II	0	0	0	0,0%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour acquisitions de titres				
Provisions pour risques	633	493	141	28,6%
Provisions pour charges				
TOTAL III	633	493	141	28,6%
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	238	377	-139	-36,8%
Concours bancaires courants	9	35	-27	-75,4%
Emprunts et dettes financières divers	2 425	66	2 359	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	818	1 210	-391	-32,3%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 669	12 162	-2 493	-20,5%
Dettes fiscales et sociales	61 827	49 042	12 786	26,1%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 512	939	573	61,0%
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
TOTAL IV	76 499	63 831	12 668	19,8%
Ecarts de conversion passif				
Ecart arrondi passif				
TOTAL GENERAL (I à IV)	137 597	118 684	18 914	15,9%

II. COMPTE DE RESULTAT

En K€	31/12/21	31/12/20	Variation	Variation %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Ventes de marchandises France				
Ventes de marchandises Export				
Production vendue de biens France				
Production vendue de biens Export				
Production vendue de services France	326 542	275 327	51 216	18,6%
Production vendue de services Export	1 123	933	190	20,3%
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	327 665	276 260	51 406	18,6%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	193	8	185	
Reprises sur provisions, amortissements, transferts de charges	3 892	3 634	257	7,1%
Autres produits	3	36	-33	-90,9%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION I	331 753	279 938	51 815	18,5%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres appro.	492	586	-94	-16,0%
Variation de stock matières premières et appro.				
Autres achats et charges externes	49 252	47 248	2 004	4,2%
Impôts, taxes et versements assimilés	9 281	9 503	-223	-2,3%
Salaires et traitements	203 385	169 256	34 129	20,2%
Charges sociales	48 513	42 918	5 595	13,0%
Dotations aux amortissements immobilisations	612	648	-36	-5,5%
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	253	314	-61	-19,5%
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	463	833	-371	-44,5%
TOTAL II	312 251	271 307	40 944	15,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 502	8 632	10 871	125,9%
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

En K€	31/12/21	31/12/20	Variation	Variation %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations Prod. des autres val. mobilières et créances de l'actif immo.	0	1	-1	-100,0%
Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, transferts charges	6	160	-154	-96,2%
Différences positives de change Prod. nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Ecart de conversion				
TOTAL IV	6	161	-155	-96,2%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées	130	265	-135	-50,9%
Pertes sur créances liées à Ides participations Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement Ecart de conversion				
TOTAL V	130	265	-135	-50,9%
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-124	-104	-20	19,4%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	19 378	8 528	10 850	127,2%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	842	468	374	79,8%
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	24	23	1	3,4%
Reprises provisions, transferts charges	107	362	-255	-70,4%
TOTAL VI	973	854	119	13,9%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 798	1 092	1 705	156,1%
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	130	324	-194	-59,7%
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	248	204	44	21,4%
TOTAL VII	3 176	1 621	1 556	96,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)	-2 203	-767	-1 437	187,4%
Participation des salariés Impôts dus sur les bénéfices	4 570	1 019	3 551	348,4%
TOTAL VIII	4 570	1 019	3 551	348,4%
TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI)	332 732	280 953	51 779	18,4%
TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)	320 127	274 211	45 916	16,7%
Résultat net	12 605	6 742	5 863	87,0%

III. ANNEXE AUX COMPTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 137 597 K€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 327 665 K€ et dégageant un bénéfice de 12 605 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021 a décidé de l'augmentation du capital pour un montant de 999 000 € pour le porter de 1 000 € à la somme de 1 000 000 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le poste « Report à nouveau ».

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 99 900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 €.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 **PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

3.2 **PERMANENCE DES METHODES**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.3 **INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES**

Intégration fiscale

La société a opté à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code générale des impôts. Elle est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale formé par la société mère, Faure Holding 2.

La société comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

4. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

4.1 **ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	31-déc-20 Ouverture	Augmentations		Diminutions		31-déc-21 Cloture
		Acquisitions	Poste à poste	Cessions		
Frais d'établissement et de développement en K€ TOTAL	1					1
Autres postes d'immobilisations incorporelles en K€ TOTAL	3 609	26		273		3 361
Installations générales agencements aménagements divers	3 938	348		550		3 736
Matériel de transport	302			110		192
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 323	86		647		762
Immobilisations corporelles en cours	68	31	99			0
TOTAL	5 632	464	99	1 306		4 691
Titres de participation	20	7				27
Autres titres immobilisés	143	12	7	144		4
Prêts, autres immobilisations financières	6 816	487	231	144		6 928
TOTAL	6 979	506	238	288		6 958
TOTAL GENERAL	16 220	996	337	1 868		15 011

4.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**

	31-déc-20 Ouverture	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	31-déc-21 Cloture
Autres immobilisations incorporelles en K€ TOTAL	600	95	267	428
Installations générales agencements aménagements divers	2 214	344	452	2 107
Matériel de transport	204	46	106	144
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 066	127	625	568
TOTAL	3 484	517	1 183	2 818
TOTAL GENERAL	4 085	612	1 450	3 247

4.3 ETAT DES PROVISIONS

	31-déc-20 Ouverture	Variation de périmètre	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Autres reprises	31-déc-21 Cloture
Provisions réglementé en K€							
Autres provisions règlementées	1						1
Provisions pour risques et charges en K€							
Provisions pour risques et charges	493		248	107			633
Provisions réglementées en K€							
Amortissements dérogatoires	0						0
TOTAL	494	0	248	107			635
Provisions pour dépréciation en K€							
sur comptes clients	784		253	517			519
autres provisions pour dépréciation	177						177
TOTAL	961		253	517			696
TOTAL GENERAL	1 455		501	624			1 331
Dont dotations et reprises							
d'exploitations			253	517			
financières							
exceptionnelles			248	107			

La société comptabilise des provisions en fonction des risques et charges existant à la clôture de l'exercice et sur la base de la meilleure estimation du risque à la date d'arrêté des comptes.

4.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

Etat des créances en K€	Valeur nette au 31/12/2021	A moins d'un an	A plus d'un an
Prêts	3 893		3 893
Autres immobilisations financières	3 034	2 438	596
Clients douteux ou litigieux	645	645	
Autres créances clients	30 819	30 819	
Personnel et comptes rattachés	48	48	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127	127	
TVA	1 695	1 695	
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	39 550	39 550	
Débiteurs divers	320	320	
Charges constatés d'avance	173	173	
TOTAL	80 306	75 816	4 489

Les créances cédées au factor au 31/12/2021 pour un montant de 52 695 K€ ont été créditées du poste clients.

Etats des dettes en K€	Valeur nette au 31/12/2021	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9	9		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	238	117	121	
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 669	9 669		
Personnel et comptes rattachés	30 939	30 939		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 579	7 579		
TVA	18 581	18 581		
Autres impôts taxes et assimilés	4 729	4 729		
Groupe et associés	2 425	2 425		
Autres dettes	1 512	1 512		
Etat des dettes TOTAL	75 681	75 559	121	0

Le montant des emprunts bancaires remboursés au cours de l'exercice s'élève à 139 K€.

4.5 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Nature des titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Ouverture	Créés	Remboursés	Cloture
Actions	10,0000	100	99 900	-	100 000

Au cours de l'exercice, la société a procédé à une augmentation de capital à hauteur de 999 K€ par la création de 99 900 nouvelles actions d'une valeur unitaire de 10€.

Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 soit un bénéfice de 6 742 K€ a été affecté de la façon suivante conformément aux décisions de l'Associé Unique en date du 30 juin 2021 :

- Dividendes : 6 500 K€
- Report à nouveau : 242 K€

4.6 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

4.7 EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

4.8 TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

4.9 EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4.10 DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4.11 PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant en K€
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	566
Autres créances	79
Disponibilités	5
TOTAL	650

4.12 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant en K€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 821
Dettes fiscales et sociales	26 778
Autres dettes	1 311
TOTAL	36 919

4.13 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avances	Montant en K€
Charges d'exploitation	173
TOTAL	173

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Dettes garanties par des suretés réelles	Montant en k€
Emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Avignon	16
Emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Bordeaux	79
Emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Car & Bus	73
Emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Hauts de France	42
Emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Massy	12
Emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Saint-Ouen-l'Aumone	16
TOTAL	238

5.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Engagements donnés

Néant.

- *Engagements reçus*

Engagements reçus	Montant en k€
Caution Groupe LIP sur 100% encours emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Avignon	16
Caution Sofitech sur 20% encours emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Bordeaux	16
Caution Sofitech sur 20 % encours emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Car & Bus	15
Caution Sofitech sur 20% encours emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Hauts de France	8
Caution Groupe LIP sur encours emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Massy	12
Caution Groupe LIP sur emprunt Crédit Coopératif LIP-Mantrans Saint-Ouen-l'Aumone	16
Caution CEGC	22 101
TOTAL	22 184

5.3 *IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES*

Les comptes annuels de la société sont inclus dans les comptes consolidés du groupe dont la société mère est : Faure Holding 2 (SAS), 106-110 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 *PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS*

Produits exceptionnels	Montant en K€
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	842
PCEAC	24
Reprises sur dépréciations et provisions	107
TOTAL	973

Charges exceptionnelles	Montant en K€
Pénalités	9
Autres charges exceptionnelles	2 764
Régularisation trop perçus	24
VCEAC	130
Charges exceptionnelles divers	248
Dotations aux provisions exceptionnelles	248
TOTAL	3 176

6.2 **EFFECTIFS**

Effectifs moyens

Cadres	139
Non cadres	257
TOTAL	396

La société compte également parmi ses effectifs (en ETP), 6080 salariés temporaires liés par des contrats de mission.

6.3 **INDEMNITES DEPARTS RETRAITE**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, puisque jugée non significatif.



DETAIL DES COMPTES

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	1 250	1 250		
28011000 AMORTISSEMENTS FRAIS DE CONSTI	1 250-	1 250-		
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	136 833	212 637	75 805-	35. 65-
20500000 LOGICIELS	563 711	811 231	247 519-	30. 51-
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	426 879-	598 593-	171 714	28. 69
FONDS COMMERCIAL	2 796 456	2 796 456		
20600000 DROIT AU BAIL	50 125	50 125		
20700000 FONDS COMMERCIAL	2 746 331	2 746 331		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		49	49-	100. 00-
20800000 SITE INTERNET - INTRANET	1 015	1 015		
28080000 AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILIS	1 015-	966-	49-	5. 09-
CONSTRUCTIONS	11 469	19 475	8 006-	41. 11-
21350000 AGENCEMENTS SUR CONSTRUCTION	33 446	33 446		
21450000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	72 279	72 279		
28135000 AMORTISSEMENT AGENCEMENTS SUR	24 641-	21 297-	3 345-	15. 70-
28145000 AMORTISSEMENT CONSTRUCTIONS SU	69 615-	64 954-	4 661-	7. 18-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 861 525	2 060 273	198 749-	9. 65-
21810000 INSTALLATIONS GENERALES, AGENC	3 630 670	3 832 629	201 959-	5. 27-
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	192 200	301 983	109 783-	36. 35-
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL	338 491	875 480	536 989-	61. 34-
21840000 MOBILIER	423 775	448 003	24 228-	5. 41-
28181000 AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GE	2 012 289-	2 127 967-	115 678	5. 44
28182000 AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRAN	143 802-	203 540-	59 738	29. 35
28183000 AMORTISSEMENT MATERIEL DE BURE	258 415-	766 178-	507 763	66. 27
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER	309 104-	300 137-	8 968-	2. 99-
IMMOBILISATIONS EN COURS		67 950	67 950-	100. 00-
23100000 IMMOB. CORP. EN COURS		67 950	67 950-	100. 00-
AUTRES PARTICIPATIONS	26 803	19 964	6 839	34. 26
26100000 TITRES DE PART.	26 803	19 964	6 839	34. 26
AUTRES TITRES IMMOBILISES	3 659	142 759	139 101-	97. 44-
27100000 TITRES IMMOBILISES AUTRES QUE	3 659	141 745	138 086-	97. 42-
27682000 AUTRES CREANCES IMMOB. S/ TITR		1 014	1 014-	100. 00-
PRETS	3 893 327	3 819 977	73 350	1. 92
27400000 PRETS ACCORDES PAR L'ENTREPRIS	212 762		212 762	
27480000 AUTRES PR^ATS (EFFORT CONSTRUCT	3 680 565	3 819 977	139 412-	3. 65-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 034 301	2 995 830	38 471	1. 28
27500000 FONDS DE GARANTIE SOCAMETT	77 514	66 968	10 546	15. 75
27510000 DEPOTS DE GARANTIE LOYER	458 192	547 117	88 925-	16. 25-
27520000 AUTRES DEPOTS DE GARANTIE	60 334	67 745	7 411-	10. 94-
27530000 RESERVE DE GARANTIE ABN	2 438 262	2 314 000	124 262	5. 37
Total II	11 764 370	12 135 369	370 999-	3. 06-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
AVANCES ET ACOMPTEES VERSEES SUR COMMANDES	720 037	724 982	4 945-	0.68-
40910000 FOURNISSEURS / AVANCES ET ACOM	720 037	724 982	4 945-	0.68-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	30 944 671	29 186 819	1 757 851	6.02
41110000 CLIENTS FACTO 20%	29 501 743	28 197 280	1 304 464	4.63
41110001 CLIENTS FACTO SANS TVA	4 666	15 611	10 945-	70.11-
41110030 CLIENTS FACTO 8.5%	1 806	15 563	13 758-	88.40-
41111000 CLIENTS NON FACTO 20%	23 350	14 740	8 610	58.42
41112000 CLIENTS OPCA	90 030	42 810	47 220	110.30
41300000 CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	631 853		631 853	
41600000 CLIENTS DOUTEUX	645 144	975 935	330 791-	33.89-
41810000 FACTURES A ETABLIR	565 528	708 645	143 117-	20.20-
49100000 PROV DEPRECIATION DES COMPTES	519 450-	783 763-	264 313	33.72
AUTRES CREANCES	41 564 200	35 999 450	5 564 750	15.46
40980000 AVOIRS A RECEVOIR	30 921	95 861	64 940-	67.74-
42111120 REMUNERATION DUES TT MANTRANS	1 260		1 260	
42500000 AVANCE ET ACOMPTEES TT	31 756	95 824	64 068-	66.86-
42510000 AVANCE ET ACOMPTEES PP	12 850	20 000	7 150-	35.75-
42511000 AVANCE ET ACOMPTEES PP MANTRANS		700	700-	100.00-
42710000 SAISIE ARR^T PP	2 303	3 278	975-	29.75-
43730000 REUNICA RETRAITE TT	127 212	42 122	85 090	202.01
43870000 PERSONNEL / PRODUIT A RECEVOIR		110 014	110 014-	100.00-
44300000 Opérations particulières avec		45 777	45 777-	100.00-
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS		32 804	32 804-	100.00-
44566000 TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVIC	81 343	218 234	136 891-	62.73-
44586000 TVA / FACTURES NON PARVENUES	1 395 250	1 701 860	306 610-	18.02-
44587500 TVA / AVOIRS A ETABLIR	218 523	137 530	80 994	58.89
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR		498 557	498 557-	100.00-
45100000 C/C INTEGRATION FISCALE		5 089 679	5 089 679-	100.00-
45511000 COMPTES COURANTS GROUPE DEBITE	39 550 345	27 800 777	11 749 568	42.26
46710000 DEBITEURS DIVERS	241 270	193 218	48 052	24.87
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	47 970	90 019	42 049-	46.71-
49679000 PROV DEPRECIATION DES AUTRES C	176 803-	176 803-		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		247 886	247 886-	100.00-
50800400 CAT SOCIETE GENERALE		247 886	247 886-	100.00-
DISPONIBILITES	52 431 242	40 153 914	12 277 328	30.58
51200100 COMPTE BANCAIRE BNP	208 942	574 990	366 048-	63.66-
51200200 COMPTE BANCAIRE BPLL	13 814 656	26 111 302	12 296 645-	47.09-
51200230 COMPTE BANCAIRE BP ALSACE EURO		100 414	100 414-	100.00-
51200300 COMPTE BANCAIRE CIC	837 218	578 827	258 391	44.64
51200310 COMPTE BANCAIRE CIC EURODEAL		12 709	12 709-	100.00-
51200400 COMPTE BANCAIRE SG	341 669	239 685	101 985	42.55
51200500 COMPTE BANCAIRE BRA	397 580	456 633	59 053-	12.93-
51200600 COMPTE BANCAIRE LCL	89 271	10 132	79 139	781.08
51200710 COMPTE BANCAIRE HSBC EURODEAL	40 031	89 011	48 980-	55.03-
51200720 COMPTE BANCAIRE HSBC FACTOR		20 432	20 432-	100.00-
51200730 COMPTE BANCAIRE HSBC ALLEMAGNE		36 593	36 593-	100.00-
51201200 CREDIT AGRICOLE		752 385	752 385-	100.00-
51201500 BRED BANQUE POPULAIRE	326 654	270 776	55 878	20.64
51201700 COMPTE BANCAIRE CREDIT MUTUEL		11 804	11 804-	100.00-
51201900 COMPTE BANCAIRE CREDIT COOPERA	13 827	2 119 657	2 105 830-	99.35-
51720000 C/C ABN AMRO	36 326 812	6 500 106	29 826 707	458.86

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
51722000 C/C BNP FACTOR	29 368	2 268 458	2 239 090-	98. 71-
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 213		5 213	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	172 911	235 265	62 354-	26. 50-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	172 911	235 265	62 354-	26. 50-
Total III	125 833 060	106 548 316	19 284 744	18. 10
TOTAL GENERAL	137 597 430	118 683 685	18 913 745	15. 94

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	1 000 000	1 000	999 000	NS
10130000 CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, VER	1 000 000	1 000	999 000	NS
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	416 702	416 702		
10420000 PRIME DE FUSION	416 702	416 702		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 RESERVE LEGALE	100	100		
REPORT A NOUVEAU	46 442 073	47 199 194	757 121-	1. 60-
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT)	46 442 073	47 199 194	757 121-	1. 60-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	12 604 724	6 741 879	5 862 845	86. 96
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 454	1 454		
14800000 AUTRES PROVISIONS RGLMENTES	1 454	1 454		
Total I	60 465 053	54 360 329	6 104 724	11. 23
PROVISIONS POUR RISQUES	633 455	492 585	140 870	28. 60
15110000 PROVISIONS POUR LITIGES	516 966	366 096	150 870	41. 21
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR R&C	116 489	126 489	10 000-	7. 91-
Total III	633 455	492 585	140 870	28. 60
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	237 995	376 686	138 692-	36. 82-
16459100 EMPRUNT MANTRANS - CC 120K_AV	16 033	37 289	21 256-	57. 00-
16459200 EMPRUNT MANTRANS - CC 120K_BO	78 697	102 580	23 882-	23. 28-
16459300 EMPRUNT MANTRANS - CC 120K_CA	72 703	96 624	23 921-	24. 76-
16459400 EMPRUNT MANTRANS - CC 120K_HD	42 313	66 376	24 063-	36. 25-
16459500 EMPRUNT MANTRANS - CC 120K_MA	12 216	36 528	24 313-	66. 56-
16459600 EMPRUNT MANTRANS - CC 120K_SO	16 033	37 289	21 256-	57. 00-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	8 709	35 370	26 661-	75. 38-
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	8 709	35 370	26 661-	75. 38-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 425 299	66 332	2 358 966	NS
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		19 500	19 500-	100. 00-
45100000 C/C INTEGRATION FISCALE	2 209 554		2 209 554	
45512000 COMPTES COURANTS GROUPE CREDIT	215 246	46 334	168 912	364. 55
45522000 COMPTES COURANTS HORS GROUPE C	498	498		
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS	818 310	1 209 535	391 225-	32. 35-
41910000 CLIENTS CREDITEURS	818 310	1 209 535	391 225-	32. 35-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 669 190	12 162 304	2 493 115-	20. 50-
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	848 237	1 595 705	747 468-	46. 84-
40810000 FACTURES NON PARVENUES	8 820 952	10 566 599	1 745 647-	16. 52-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	61 827 494	49 041 646	12 785 847	26. 07
42110000 REMUNERATION DUES TT	12 577 450	10 292 800	2 284 650	22. 20
42111000 REMUNERATION DUES PP	46 687	28 507	18 180	63. 77
42112016 REMUNERATION DUES TT MANTRANS		5 209	5 209-	100. 00-
42112017 REMUNERATION DUES TT MANTRANS		14 582	14 582-	100. 00-
42112018 REMUNERATION DUES TT MANTRANS		11 873	11 873-	100. 00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
42112019 REMUNERATION DUES TT MANTRANS	12 112	12 112		
42112020 REMUNERATION DUES TT MANTRANS	9 610	10 213	603-	5. 90-
42200000 COMIT D'ENTREPRISE	473 826		473 826	
42700000 SAISIE ARR^T TT	41 812	48 595	6 783-	13. 96-
42820000 PROV/CONGES A PAYER PP	1 004 026	985 538	18 488	1. 88
42821000 PROV/CONGES A PAYER TT	1 019 956	1 053 876	33 920-	3. 22-
42860000 PERSONNEL / AUTRES CHARGES A P	1 774 918	1 084 623	690 295	63. 64
42861000 PERSONNEL / AUTRES CHARGES A P	13 978 589	9 121 871	4 856 718	53. 24
43100000 URSSAF TT	1 447 662	2 709 523	1 261 861-	46. 57-
43110000 URSSAF PP	634 719	817 304	182 586-	22. 34-
43720000 REUNICA PREVOYANCE TT	290 955	343 354	52 399-	15. 26-
43721000 AXA PRVOYANCE ET MUTUELLE PP	250 886	177 196	73 690	41. 59
43731000 REUNICA RETRAITE PP	196 746	277 919	81 173-	29. 21-
43735000 MUTUELLE TT	244 064	288 103	44 039-	15. 29-
43750000 TICKETS RESTAURANTS		232	232-	100. 00-
43820000 CHARGES SOCIALES / CONGES A PA	400 417	389 423	10 994	2. 82
43821000 CHARGES SOCIALES / CONGES A PA	245 799	276 171	30 372-	11. 00-
43860000 CHARGES SOCIALES / PERSONNEL A	499 025	398 845	100 180	25. 12
43861000 CHARGES SOCIALES / PERSONNEL A	3 368 695	2 392 108	976 587	40. 83
44210000 IMPOT PAS TT	110 341	76 188	34 153	44. 83
44211000 IMPOT PAS PP	110 084	158 076	47 992-	30. 36-
44220000 État - Impôt Solidarité Allema	21 267	21 267		
44551000 TVA A DECAISSER	5 999 967	5 769 391	230 576	4. 00
44571000 TVA COLLECTEE	12 484 918	10 728 253	1 756 666	16. 37
44571101 TVA COLLECTEE 8.5%	141	859	719-	83. 64-
44586500 TVA / AVOIRS A RECEVOIR	1 878	21 888	20 010-	91. 42-
44587000 TVA / FACTURES A ETABLIR	93 980	97 226	3 245-	3. 34-
44860000 AUTRES CHARGES FISCALES A PAYE		33 348	33 348-	100. 00-
44861000 CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	315 686		315 686	
44863000 CHARGES A PAYER FORMATION	2 682 874	173 548	2 509 326	NS
44865000 CHARGES A PAYER TAXE D'APPRENT	1 006 461	756 873	249 588	32. 98
44866000 C3S	481 944	464 754	17 190	3. 70
AUTRES DETTES	1 511 927	938 897	573 030	61. 03
41980000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	1 311 137	887 890	423 247	47. 67
46700000 FRAIS PP	70 255	35 550	34 705	97. 62
46790000 CREDITEURS DIVERS		8 557	8 557-	100. 00-
46790100 CREDITEURS DIVERS - BNPF	130 535		130 535	
46860000 CHARGES A PAYER		6 899	6 899-	100. 00-
Total IV	76 498 922	63 830 771	12 668 151	19. 85
TOTAL GENERAL	137 597 430	118 683 685	18 913 745	15. 94

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	327 665 387	276 259 786	51 405 601	18. 61
70600000 PRESTATION DE SERVICES	326 848 305	275 316 563	51 531 743	18. 72
70610000 PRESTATION DE SERVICES INTRAGR		63 946	63 946-	100. 00-
70613000 PRESTATION DE SERVICES 8.5%	36 072	31 723	4 349	13. 71
70690000 PRESTATION DE SERVICES EXPORT	1 123 116	933 279	189 837	20. 34
70690200 PRESTATION DE SERVICES SANS TV		21 490	21 490-	100. 00-
70880000 REFACTURATION DE FRAIS DIVERS	7 884	52 532	44 648-	84. 99-
70880600 REFACTURATION LOYERS FRANCE	1 528-	13 681	15 209-	111. 17-
70880700 REFACTURATION CHARGES LOCATIVE	350	2 809	2 459-	87. 54-
70960000 RABAIS SUR PRESTATIONS DE SERV	348 812-	176 236-	172 576-	97. 92-
Chiffre d'affaires NET	327 665 387	276 259 786	51 405 601	18. 61
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	192 706	7 892	184 814	NS
74000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	192 706	7 892	184 814	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	3 891 520	3 634 456	257 064	7. 07
78174000 REP. PROV CLIENTS DOUTEUX	517 217	787 441	270 225-	34. 32-
79100000 INDEMNITES SFAC	131 795	295 202	163 407-	55. 35-
79110000 RETROCESSIONS FRAIS SFAC	5 671	13 394	7 723-	57. 66-
79120000 REMBOURSEMENT DIVERS VA	8 474	6 413	2 061	32. 14
79121000 REMBOURSEMENT DIVERS HORS VA	579 808	559 128	20 681	3. 70
79130000 AVANTAGE EN NATURE PP	301 611	288 002	13 609	4. 73
79131000 AVANTAGE EN NATURE TT	4 953	13 445	8 492-	63. 16-
79160000 REMBOURSEMENT OPCA	2 335 285	1 660 737	674 548	40. 62
79169000 REMBOURSEMENT OPCA SANS TVA	6 707	10 695	3 988-	37. 29-
AUTRES PRODUITS	3 296	36 049	32 752-	90. 86-
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	3 296	36 049	32 752-	90. 86-
Total des Produits d'exploitation	331 752 910	279 938 183	51 814 727	18. 51
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	492 297	585 817	93 520-	15. 96-
60220000 VETEMENTS DE SECURITE	492 297	585 817	93 520-	15. 96-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	49 251 908	47 248 056	2 003 851	4. 24
60400000 ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS	11 825	27 500	15 675-	57. 00-
60410000 SOUS TRAITANCE FORMATION INTER		10 989	10 989-	100. 00-
60610000 FOURNITURES NON STOCKABLES	210 860	195 569	15 291	7. 82
60610300 FOURNITURES NON STOCKABLES A R	209	1 952	1 743-	89. 30-
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE	151 514	247 623	96 110-	38. 81-
60630300 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE		53	53-	100. 00-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	186 032	198 737	12 705-	6. 39-
60680000 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	51 200	39 865	11 335	28. 43
60680300 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	216		216	
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	403 039	358 909	44 130	12. 30
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 311 203	2 407 121	95 917-	3. 98-
61320300 LOCATIONS IMMOBILIERES A REFAC	15-	13 590	13 604-	100. 11-
61321000 LOCATIONS IMMOB. TT	653 671	554 488	99 183	17. 89
61322000 LOCATIONS SALLES		133	133-	100. 00-
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	120 600	220 329	99 729-	45. 26-
61350300 LOCATIONS MOBILIERES A REFACTU		352	352-	100. 00-
61352000 LOCATIONS VEHICULES PP	809 441	738 544	70 897	9. 60
61352300 LOCATIONS VEHICULES PP A REFAC		328	328-	100. 00-
61354000 LOCATIONS VEHICULES TT	216 710	257 478	40 767-	15. 83-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	428 390	479 252	50 861-	10. 61-
61400300 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP		3 648	3 648-	100. 00-
61420000 CHARGES LOCATIVES GITES	27 642		27 642	
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	67 354	97 814	30 459-	31. 14-
61500300 ENTRETIEN ET REPARATIONS A REF		56	56-	100. 00-
61510000 ENTRETIEN LOCAUX	305 374	316 785	11 411-	3. 60-
61510300 ENTRETIEN LOCAUX A REFACTURER		1 647	1 647-	100. 00-
61530000 CONTRAT IMPRESSION	88 788	58 044	30 744	52. 97
61530300 CONTRAT IMPRESSION A REFACTURE	3 072	8	3 064	NS
61552000 ENTRETIEN ET REP. VEHICULES	253 505	133 456	120 049	89. 95
61560000 MAINTENANCE	604 429	342 370	262 058	76. 54
61560300 MAINTENANCE A REFACTURER	740	28	712	NS
61600000 ASSURANCES FLOTTE AUTO	412 726	333 214	79 512	23. 86
61610000 ASSURANCES RC & MULTIRISQUES	127 472	173 949	46 476-	26. 72-
61620000 ASSURANCES AUTRES	1 457	1 441	17	1. 15
61800000 FRAIS EULER HERMES	1 168 606	1 034 627	133 980	12. 95
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	5 736-	13 359	19 095-	142. 94-
61830000 ABONNEMENT	2 984	15 421	12 436-	80. 65-
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES	16 411	20 880	4 469-	21. 40-
61851000 MANIFESTATION		2	2-	100. 00-
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP		7 439	7 439-	100. 00-
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	34 274	35 049	775-	2. 21-
62220000 COMMISSION/ COURTAGE/VENTE	93 704	74 059	19 644	26. 53
62250000 COMMISSIONS D'AFFACTURAGE	227 640	403 887	176 247-	43. 64-
62260000 HONORAIRES EC ET CAC	117 250	149 717	32 467-	21. 69-
62261000 HONORAIRES AVOCATS	132 161	124 975	7 186	5. 75
62262000 AUTRES HONORAIRES	145 964	129 931	16 033	12. 34
62263000 HONORAIRES SIACI	82 530	74 596	7 934	10. 64
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	216 687	197 910	18 776	9. 49
62283000 PRESTATIONS GROUPE LIP / LIP E	9 864 048	11 986 817	2 122 769-	17. 71-
62300000 PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIO	112 811	163 896	51 085-	31. 17-
62300300 PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIO		34	34-	100. 00-
62310000 SOURCING	493 594	672 645	179 051-	26. 62-
62310300 SOURCING A REFACTURER		240	240-	100. 00-
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	32 795	25 196	7 599	30. 16
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	154 741	76 695	78 046	101. 76
62341000 CADEAUX PERSONNEL	167 851	210 922	43 071-	20. 42-
62341300 CADEAUX PERSONNEL A REFACTURER		1 204	1 204-	100. 00-
62380000 DIVERS(POURBOIRES,DONS COURANT	73 672	16 460	57 212	347. 59
62381000 DONS LIP S'ENGAGE	150 000	75 000	75 000	100. 00
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	14 523	32 234	17 710-	54. 94-
62480000 TRANSPORTS DIVERS	243		243	
62500000 FRAIS DE DEPLACEMENTS TT	26 352 872	22 324 515	4 028 357	18. 04
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS PP	955 740	666 901	288 839	43. 31
62570000 FRAIS DE RECEPTIONS	60 844	75 822	14 978-	19. 75-
62570300 FRAIS DE RECEPTIONS A REFACTUR		2 535	2 535-	100. 00-
62600000 FRAIS TELEPHONE	464 232	468 436	4 204-	0. 90-
62600300 FRAIS TELEPHONE A REFACTURER	207	1 704	1 497-	87. 85-
62610000 FRAIS INTERNET	302 980	264 042	38 938	14. 75
62610300 FRAIS INTERNET A REFACTURER	640	522	118	22. 61
62620000 FRAIS POSTAUX	65 602	103 306	37 705-	36. 50-
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	88 501	276 079	187 577-	67. 94-
62760000 CEGC	122 884	156 690	33 806-	21. 58-
62800000 FRAIS DIVERS	9 159	7 872	1 287	16. 34
62810000 COTISATION PROFESSIONNELLE	44 479	83 401	38 923-	46. 67-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62810300 COTISATION PROFESSIONNELLE A R		76	76-	100.00-
62812000 COTISATION CARTE BTP	27 538	21 430	6 108	28.50
62813000 COTISATION CARTE CHRONO	23		23	
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	12 000	35 540	23 540-	66.24-
62880000 FRAIS A REFACTURER		725	725-	100.00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 280 621	9 503 256	222 635-	2.34-
63130000 FORMATION PERSONNEL	1 469 744	1 269 546	200 199	15.77
63130300 FORMATION PERSONNEL A REFACTUR	298		298	
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	3 601 460	2 641 465	959 995	36.34
63331000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	192 395	177 387	15 008	8.46
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE TT	1 301 175	1 002 779	298 396	29.76
63351000 TAXE D'APPRENTISSAGE PP	76 886	93 214	16 328-	17.52-
63510000 CFE	66 145	159 719	93 574-	58.59-
63511000 CVAE	1 999 730	3 571 362	1 571 632-	44.01-
63514000 TAXES SUR LES VEHICULES DES SO	71 237	75 106	3 869-	5.15-
63540000 DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE T	618	1 061	443-	41.73-
63580000 AUTRES DROITS		10	10-	100.00-
63710000 ORGANIC	467 436	464 754	2 682	0.58
63780000 TAXES DIVERSES	33 497	46 289	12 791-	27.63-
63780300 TAXES DIVERSES A REFACTURER		565	565-	100.00-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	203 385 255	169 255 917	34 129 338	20.16
64110000 SALAIRES INTERIMAIRES	178 207 178	152 524 298	25 682 880	16.84
64111000 SALAIRES PERMANENTS	18 417 943	15 150 869	3 267 074	21.56
64112000 MECENAT DE COMPETENCES	52 025	22 086	29 939	135.56
64121000 PROVISION CONGES PAYES	18 488	22 900	4 412-	19.27-
64121100 PROVISION CONGES PAYES CDI TT	25 441	73 903	48 462-	65.58-
64121200 PROVISION CONGES PAYES IFM TT/	59 361-	211 544-	152 183	71.94
64130000 PROVISION COMMISSION PP	140 165	115 936	24 229	20.90
64131000 PROVISION PRIMES	42 323	78 169-	120 492	154.14
64132000 PROVISION CET	4 869 078	863 588	4 005 490	463.82
64133000 PROVISION PRIMES INTERESSEMENT	196 022	80 741-	276 763	342.78
64140000 PRIMES NON IMPOSABLES	372 137	194 792	177 345	91.04
64140100 PRIMES NON IMPOSABLES TT	66 569	463 904	397 335-	85.65-
64141000 IJSS	253 528	345 608	92 080-	26.64-
64142000 ABONDEMENT PEE	759 238	154 342-	913 580	591.92
64143000 REMUNERATIONS STAGIAIRES	24 480	2 830	21 650	765.14
CHARGES SOCIALES	48 512 865	42 917 974	5 594 891	13.04
64510000 URSSAF TT	29 925 018	24 834 128	5 090 891	20.50
64511000 URSSAF PP	4 351 181	3 574 173	777 009	21.74
64520000 PREVOYANCE TT	917 318	889 922	27 396	3.08
64521000 PREVOYANCE PP	606 461	578 325	28 136	4.87
64530000 RETRAITE TT	6 382 853	5 911 741	471 111	7.97
64531000 RETRAITE PP	1 474 267	1 050 078	424 189	40.40
64535000 MUTUELLE TT	448 292	473 228	24 935-	5.27-
64540000 ASSEDIC TT		3 884 712	3 884 712-	100.00-
64541000 ASSEDIC PP	752 119	612 010	140 109	22.89
64572100 PROVISION CHARGES SOCIALES / C	10 994	20 853-	31 847	152.72
64572110 PROVISION CHARGES SOCIALES / C	2 537	18 517	15 980-	86.30-
64572120 PROVISION CHARGES SOCIALES / C	32 909-	105 148-	72 239	68.70
64573000 PROVISION CHARGES SOCIALES / C	57 271	39 021	18 250	46.77
64573100 PROVISION CHARGES SOCIALES / P	18 170	42 522-	60 692	142.73
64573200 PROVISION CHARGES SOCIALES / C	981 531	122 948-	1 104 479	898.33

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64573300 PROVISION CHARGES SOCIALES / P	82 329	79 136-	161 465	204.03
64580000 COTISATIONS / AUTRES ORGANISME	61 705-	5 774	67 478-	NS
64700000 TICKETS RESTAURANTS PP	427 890	387 170	40 720	10.52
64710000 TICKETS RESTAURANTS TT	530 296	278 185	252 111	90.63
64710300 TICKETS RESTAURANTS TT A REFAC		70 440	70 440-	100.00-
64720000 COMIT D'ENTREPRISE	813 826		813 826	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	522 917	400 648	122 269	30.52
64750300 MEDECINE DU TRAVAIL A REFACTUR	168	1 109	941-	84.85-
64760000 AVANTAGE EN NATURE	302 040	279 353	22 687	8.12
64800000 Autres charges de personnel		50	50-	100.00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	612 400	648 199	35 799-	5.52-
68111000 DOTATIONS AUX AMORT. IMMO INCO	95 214	76 732	18 482	24.09
68112000 DOTATIONS AUX AMORT. IMMO CORP	517 186	571 467	54 281-	9.50-
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	252 903	314 343	61 440-	19.55-
68174000 DEPRECIATIONS DES CREANCES	252 903	314 343	61 440-	19.55-
AUTRES CHARGES	462 513	833 075	370 562-	44.48-
65100000 REDEVANCES LICENCES	73 602	74	73 528	NS
65400000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURVRA	387 317	828 542	441 225-	53.25-
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	1 594	4 459	2 865-	64.24-
Total des Charges d'exploitation	312 250 762	271 306 637	40 944 125	15.09
Résultat d'exploitation	19 502 148	8 631 545	10 870 602	125.94
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		981	981-	100.00-
76100000 PRODUITS PARTICIPATIONS		981	981-	100.00-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 078	159 759	153 681-	96.20-
76310000 REVENUS SUR CREANCES COMMERCIA	840		840	
76380000 REVENUS DES CREANCES DIVERSES	4	86	82-	95.34-
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	5 234	816	4 419	541.69
76880000 BONI DE FUSION		158 858	158 858-	100.00-
Total des Produits financiers	6 078	160 740	154 662-	96.22-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	130 031	264 578	134 547-	50.85-
66116000 INTER^TS SUR EMPRUNTS	1 939	2 504	565-	22.57-
66160000 INTER^TS D'AFFACTURAGE	46 273	120 935	74 662-	61.74-
66161000 CHARGES D'INTER^TS		20 531-	20 531	100.00
66165000 INTERETS BPI FRANCE	81 819	161 670	79 851-	49.39-
Total des Charges financières	130 031	264 578	134 547-	50.85-
Résultat financier	123 953-	103 837-	20 115-	19.37-
Résultat courant avant impôts	19 378 195	8 527 708	10 850 487	127.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	841 572	468 021	373 551	79.82
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEP/ OPERATI	841 572	468 021	373 551	79.82

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	24 300	23 493	807	3.44
77520000 PRODUITS CESSIONS / IMMOB CORP	24 300	13 492	10 808	80.11
77560000 PRODUITS CESSIONS / IMMOB FIN.		10 001	10 001-	100.00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	107 130	362 487	255 357-	70.45-
78750000 REPRISE PROV RISQUES/CHARGES E	107 130	362 487	255 357-	70.45-
Total des Produits exceptionnels	973 002	854 000	119 002	13.93
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	2 797 737	1 092 361	1 705 376	156.12
67120000 PENALITES, AMENDES FISCALES ET	9 168	28 844	19 677-	68.22-
67120300 PENALITES, AMENDES FISCALES ET	150		150	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 764 323	1 044 416	1 719 907	164.68
67181000 REGULARISATION TROP PERIUS TT	24 096	19 100	4 996	26.15
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	130 405	323 924	193 518-	59.74-
67510000 VNC / IMMOB INCORP.	6 605		6 605	
67520000 VNC / IMMOB CORP.	122 786	70 000	52 786	75.41
67560000 VNC / IMMOB FIN.	1 014	253 750	252 736-	99.60-
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS		174	174-	100.00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	248 000	204 350	43 650	21.36
68750000 DOTATIONS AUX PROVISIONS EXCEP	248 000	204 350	43 650	21.36
Total des Charges exceptionnelles	3 176 143	1 620 635	1 555 507	95.98
Résultat exceptionnel	2 203 141-	766 635-	1 436 506-	187.38-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 570 331	1 019 194	3 551 137	348.43
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 570 214	1 019 194	3 551 020	348.41
69510000 RAPPEL D'IS	117		117	
Total des produits	332 731 990	280 952 923	51 779 067	18.43
Total des charges	320 127 266	274 211 045	45 916 222	16.74
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	12 604 724	6 741 879	5 862 845	86.96

SAS AGENTIS CHATELLERAULT

2 RUE D'ARSONVAL

86100 CHATELLERAULT

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 9
- <i>Détail Compte de résultat</i>	10 à 12

Bakertilly STREGO

6 T RUE ALBIN HALLER

POLE REPUBLIQUE SECTEUR 2

86000 POITIERS

05 49 37 03 13

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 740	4 952	788	1 252	464	37.06
	Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	37 183	24 720	12 463	14 738	2 276	15.44
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	7 994		7 994	7 994			
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 822		3 822	3 822			
Total II	64 739	29 672	35 067	37 806	2 740	7.25	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	732 365	831	731 534	592 451	139 082	23.48
	Autres créances	49 266		49 266	312 151	262 884	84.22
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	626 457		626 457	299 319	327 138	109.29	
Charges constatées d'avance (3)	2 421		2 421	3 193	773	24.20	
Total III	1 410 508	831	1 409 677	1 207 114	202 563	16.78	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 475 247	30 504	1 444 744	1 244 920	199 823	16.05	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 822

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000		100 000			
	Réserves						
	Réserve légale	10 000		10 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	686 994		609 963		77 030	12.63
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	122 128		77 030		45 098	58.55
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	919 122		796 994		122 128	15.32	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			3 351		3 351	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			765		765	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 141		64 113		13 973	21.79	
Dettes fiscales et sociales	467 300		378 185		89 115	23.56	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	8 182		1 513		6 668	440.68	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	525 622		447 926		77 695	17.35
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 444 744		1 244 920		199 823	16.05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

525 622

447 926

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2021 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2019 12	% CA
Ventes marchandises + Production	2 973 439	100.00	1 838 073	100.00	1 853 835	100.00
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	2 973 439	100.00	1 838 073	100.00	1 853 835	100.00
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	2 973 439	100.00	1 838 073	100.00	1 853 835	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	2 973 439	100.00	1 838 073	100.00	1 853 835	100.00
Marge brute globale	2 973 439	100.00	1 838 073	100.00	1 853 835	100.00
- Autres achats + charges externes	231 833	7.80	194 233	10.57	140 482	7.58
Valeur ajoutée	2 741 606	92.20	1 643 839	89.43	1 713 354	92.42
+ Subventions d'exploitation	3 756	0.13				
- Impôts, taxes et versements assimilés	80 286	2.70	63 296	3.44	40 503	2.18
- Salaires personnel	1 930 586	64.93	1 200 060	65.29	1 234 562	66.59
- Charges sociales personnel	597 402	20.09	344 162	18.72	387 289	20.89
Excédent brut d'exploitation	137 088	4.61	36 321	1.98	51 000	2.75
+ Autres produits de gestion courante	5		1 090	0.06	406	0.02
- Autres charges de gestion courante	36 140	1.22	3 392	0.18	934	0.05
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	62 495	2.10	54 730	2.98	34 250	1.85
- Dotations aux amortissements	2 740	0.09	2 550	0.14	4 064	0.22
- Dotations aux provisions	326	0.01			32 229	1.74
Résultat d'exploitation	160 381	5.39	86 199	4.69	48 429	2.61
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	63		70		75	
- Charges financières	2		778	0.04	83	
Résultat courant	160 442	5.40	85 491	4.65	48 421	2.61
+ Produits exceptionnels					221	0.01
- Charges exceptionnelles	64		5 635	0.31		
Résultat exceptionnel	64		5 635	0.31	221	0.01
- Impôt sur les bénéfices	38 250	1.29	2 826	0.15	609	0.03
- Participation des salariés						
Résultat NET	122 128	4.11	77 030	4.19	49 251	2.66

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 973 439		2 973 439	1 838 073		1 135 366	61.77
Chiffre d'affaires NET	2 973 439		2 973 439	1 838 073		1 135 366	61.77
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			3 756			3 756	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			62 495	54 730		7 765	14.19
Autres produits			5	1 090		1 085	99.55
Total des Produits d'exploitation (I)			3 039 694	1 893 893		1 145 801	60.50
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			231 833	194 233		37 599	19.36
Impôts, taxes et versements assimilés			80 286	63 296		16 990	26.84
Salaires et traitements			1 930 586	1 200 060		730 526	60.87
Charges sociales			597 402	344 162		253 240	73.58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 740	2 550		190	7.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			326			326	
Dotations aux provisions							
Autres charges			36 140	3 392		32 748	965.51
Total des Charges d'exploitation (II)			2 879 313	1 807 694		1 071 619	59.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			160 381	86 199		74 182	86.06
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	63		70		7	9.77
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	63		70		7	9.77
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2		778		776	99.69
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2		778		776	99.69
2. Résultat financier (V-VI)	61		708		769	108.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	160 442		85 491		74 951	87.67
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64		450		386	85.78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5 185		5 185	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	64		5 635		5 571	98.86
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	64		5 635		5 571	98.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	38 250		2 826		35 424	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	3 039 757		1 893 963		1 145 794	60.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 917 629		1 816 933		1 100 697	60.58
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	122 128		77 030		45 098	58.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	788	1 252	464	37.06
20500000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	5 740	5 740		
28050000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	4 952	4 488	464	10.34
FONDS COMMERCIAL	10 000	10 000		
20700000 FONDS COMMERCIAL	10 000	10 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 463	14 738	2 276	15.44
21810000 INSTALL GÉNÉRALES, AGENCEMENTS	14 531	14 531		
21830000 MATÉRIEL BUREAU , INFORMATIQUE	15 658	15 658		
21840000 MOBILIER	6 994	6 994		
28181000 AMORT. INSTALL ET AGENCEMENTS	3 650	2 195	1 455	66.29
28183000 AMORT MATÉRIEL DE BUREAU	15 658	15 109	549	3.63
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER	5 413	5 141	272	5.29
AUTRES TITRES IMMOBILISES	7 994	7 994		
27180000 AUTRES TITRES	2 944	2 944		
27190000 PARTS SOCIALES BP	5 050	5 050		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 822	3 822		
27500000 DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT VERSÉS	2 350	2 350		
27510000 DÉPÔTS	1 472	1 472		
Total II	35 067	37 806	2 740	7.25
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	731 534	592 451	139 082	23.48
41100000 CLIENTS	718 752	515 612	203 140	39.40
41310000 CLIENTS RETOUR TRAITES	12 347	15 982	3 636	22.75
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	998	46 123	45 125	97.84
41810000 CLIENTS FACTURES À ÉTABLIR	268	53 169	52 901	99.50
49100000 PROVISION DÉPRÉCIATION CLIENT	831	38 436	37 604	97.84
AUTRES CREANCES	49 266	312 151	262 884	84.22
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À		698	698	100.00
44300000 OPÉRATIONS PARTICU. AVEC ÉTAT	58		58	
44400000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE	41 323		41 323	
44400170 CREANCES CICE 2017		225 713	225 713	100.00
44400180 CREANCE CICE 2018		79 573	79 573	100.00
44566000 T.V.A. S AUTRE BIEN ET SERVICE	940	537	402	74.89
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	5 070	5 333	263	4.93
44587000 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE	1 247		1 247	
44870000 PRODUITS À RECEVOIR		35	35	100.00
46750000 TICKETS RESTAURANT		261	261	100.00
46870000 PRODUITS À RECEVOIR	628		628	
DISPONIBILITES	626 457	299 319	327 138	109.29
51200000 BANQUE POPULAIRE	626 457	299 319	327 138	109.29
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 421	3 193	773	24.20
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 421	3 193	773	24.20
Total III	1 409 677	1 207 114	202 563	16.78

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAL		100 000		100 000		
10130000 CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ		100 000		100 000		
RESERVE LEGALE		10 000		10 000		
10610000 RÉSERVE LÉGALE		10 000		10 000		
AUTRES RESERVES		686 994		609 963	77 030	12.63
10680000 AUTRES RÉSERVES		686 994		609 963	77 030	12.63
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		122 128		77 030	45 098	58.55
Total I		919 122		796 994	122 128	15.32
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT				3 351	3 351	100.00
16400000 EMPRUNTS ÉTABLISSEMENTS CRÉDIT				3 351	3 351	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				765	765	100.00
45580000 INTÉRÊTS COURUS				765	765	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		50 141		64 113	13 973	21.79
40100000 FOURNISSEURS		19 645		31 280	11 635	37.20
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES		30 496		32 833	2 338	7.12
DETTE FISCALES ET SOCIALES		467 300		378 185	89 115	23.56
42110000 RÉMUNERATIONS INTÉRIMAIRES		147 893		106 889	41 004	38.36
42111000 RÉMUNÉRATION PERMANENTS		7 923		4 792	3 130	65.32
42820000 PROVISION CONGÉS À PAYER		2 848		2 858	10	0.35
42860000 AUTRES CHARGES À PAYER		27 989		32 174	4 185	13.01
43100000 URSSAF INTÉRIMAIRES		55 792		41 117	14 675	35.69
43110020 URSSAF PERMANENTS		5 644		4 201	1 443	34.35
43723000 MUTUELLE APRIL		160		116	44	38.05
43725000 MUTUELLE INTERIMAIRES		2 840		2 427	413	17.02
43730000 IREPS RETRAITE INTÉRIMAIRES		14 084		9 343	4 741	50.75
43730020 IREPS RETRAITE PERMANENTS		1 343		965	378	39.19
43731000 IREPS PRÉVOYANCE INTÉRIMAIRES		5 872		1 468	4 404	299.99
43731020 IREPS PRÉVOYANCE PERMANENTS		218		186	32	17.27
43820000 CHARGES SUR CONGÉS À PAYER		965		997	32	3.21
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE		1 096		682	414	60.70
44400000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE				2 217	2 217	100.00
44551000 T.V.A. À DÉCAISSER		35 074		40 872	5 798	14.19
44571000 T.V.A. COLLECTÉE		122 017		96 286	25 731	26.72
44587000 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE				8 609	8 609	100.00
44588000 TVA A REGULARISER		446		523	77	14.72
44860000 CHARGES À PAYER		4 914		230	4 684	NS
44863000 CHARGE À PAYER F.CONTINUE		25 755		18 002	7 753	43.07
44865000 CHARGE À PAYER T.APPRENTISSAGE		4 426		3 229	1 197	37.06
AUTRES DETTES		8 182		1 513	6 668	440.68
41980000 R.R.R.À ACCORDER, AV.À ÉTABLIR		7 750		1 513	6 236	412.13
46750000 TICKETS RESTAURANT		432			432	
Total IV		525 622		447 926	77 695	17.35

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 973 439		1 838 073		1 135 366	61.77
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	2 966 479		1 827 001		1 139 478	62.37
70610020 PLACEMENTS	6 960		11 072		4 112	37.14
Chiffre d'affaires NET	2 973 439		1 838 073		1 135 366	61.77
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 756				3 756	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	3 756				3 756	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	62 495		54 730		7 765	14.19
78174000 REPR PROV CRÉANCES	37 930		5 280		32 650	618.31
79100000 TRANSF CHARGES D'EXPLOITATION	228				228	
79110000 REMBOURSEMENT IJSS	5 805		1 660		4 145	249.79
79124000 REMBOURSEMENTS AKTO TT	17 533		47 790		30 257	63.31
79124010 REMBOURSEMENTS AKTO PERMANENTS	999				999	
AUTRES PRODUITS	5		1 090		1 085	99.55
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION	5		1 090		1 085	99.55
Total des Produits d'exploitation	3 039 694		1 893 893		1 145 801	60.50
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	231 833		194 233		37 599	19.36
60610000 FOURNITURES NON STOCKABLES-EAU	171		121		50	41.32
60612000 ELECTRICITÉ	1 813		1 429		384	26.89
60630000 EQUIPEMENT SÉCURITÉ	5 633		4 194		1 439	34.32
60630100 OBJETS PUBLICITAIRES	7 083		2 035		5 048	248.02
60631000 ACHAT PETIT MATÉRIEL	3 355		562		2 793	496.89
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	567		2 207		1 640	74.29
60641000 CARTES BTP	245		166		79	47.77
61310000 LOYER KONICA C3351	1 132		1 155		22	1.94
61321000 LOYER ARSONVAL	14 037		13 873		164	1.18
61322000 CHARGES LOCATIVES	600		502		98	19.46
61351000 LOCATION FONTAINE A EAU	215		215			
61360000 LOCATION MEGANE	3 394		6 237		2 843	45.59
61500000 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	994		175		819	468.63
61520000 ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	2 410		1 967		442	22.48
61560000 MAINTENANCE	6 818		5 081		1 736	34.17
61561000 MAINTENANCE DEMATERIALISATION	4 732		2 971		1 761	59.27
61610000 MULTIRISQUES	2 007		1 991		16	0.79
61611000 ASSURANCE VEHICULE	621		842		220	26.17
61650000 ASSUR INSOLVABILITÉ CLIENTS	2 809		2 068		741	35.81
62140000 PERSONNEL DÉTACHÉ,PRÊTÉ À ENTR	66 368		39 649		26 719	67.39
62260000 PRESTATION HOLDING	50 400		50 400			
62260100 PRESTATION PRESIDENCE HOLDING	27 000		27 000			
62261000 HONORAIRES SOCAGESTION	1 421		1 400		22	1.54
62262000 HONORAIRES CAC	3 700		3 650		50	1.37
62263000 HONORAIRES JURIDIQUE	700		700			
62265000 HONORAIRES COMPTABLES	4 398		3 000		1 398	46.61
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	43		71		28	39.53
62280000 DIVERS	249				249	
62280400 CONTRIBUTION CPPNTT	554		548		6	1.09
62300000 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS	1 425		3 776		2 351	62.27
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	650				650	
62320000 JOBBOARDS	3 493		3 224		269	8.33
62342000 CARTES PASSTIME	126		648		522	80.56

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
62345000 CADEAUX CLIENTELLE	2 505		2 669		164	6.13
62360100 ABONNEMENT JOURNAUX	260		319		59	18.51
62510000 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	1 106		795		310	39.03
62561000 MANIFESTATIONS PERMANENTS	589		154		435	282.90
62570000 RÉCEPTIONS	290		137		153	111.43
62610000 FRAIS POSTAUX	1 253		1 087		166	15.32
62620000 TÉLÉCOMMUNICATION	2 436		2 470		34	1.37
62620010 TELEPHONE MOBILE	352		509		157	30.79
62620020 INTERNET	428		420		8	1.87
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 133		276		856	309.82
62750000 FRAIS SUR EFFETS	17		15		2	11.63
62800000 DIVERS	636		540		96	17.69
62810000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS.)	58		2 224		2 166	97.39
62820000 COTISATIONS APRIME	1 606		761		845	111.06
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	80 286		63 296		16 990	26.84
63330000 FORMATION CONTINUE	50 998		31 124		19 874	63.85
63331000 DÉPENSES DE FORMATIONS	9 337		19 337		10 000	51.72
63350000 VERST LIBÉRATOIRE DT EXO T.APP	13 115		9 099		4 016	44.14
63511100 COTISATION CFE	448		455		7	1.54
63511200 COTISATION CVAE	6 215		3 051		3 164	103.70
63514000 TAXE SUR VÉHICULE DE SOCIÉTÉ	173		230		57	24.78
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 930 586		1 200 060		730 526	60.87
64110000 SALAIRES INTÉRIMAIRES	1 857 456		1 124 386		733 069	65.20
64111020 SALAIRES PERMANENTS	71 240		58 075		13 165	22.67
64111100 INTEMPÉRIES	724				724	
64120000 CONGÉS À PAYER	10		1 017		1 007	99.02
64130000 INDEMNITÉS ICP/IFM	4 054		9 780		13 834	141.45
64131000 COMPTE EPARGNE TEMPS	215		6 045		5 829	96.44
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	1 330				1 330	
64141000 INDEMNITES ACTIVITE PARTIELLE	72		20 985		20 914	99.66
64142000 PRIMES MACRON	3 661		2 759		902	32.71
64143000 INDEMNITES TELETRAVAIL	10				10	
64149000 PRISE EN CHARGE ACTIVITE PARTI	58		20 953		20 895	99.72
CHARGES SOCIALES	597 402		344 162		253 240	73.58
64510020 URSSAF PERMANENTS	14 849		12 245		2 604	21.26
64511000 URSSAF INTÉRIMAIRES	318 034		169 285		148 749	87.87
64520000 CHARGES SUR CONGÉS À PAYER	32		366		334	91.26
64521000 CHARGES SUR IFM IFC	770		2 414		3 185	131.91
64521100 CHARGES CPTÉ EPARGNE TEMPS	424		1 389		965	69.49
64523000 MUTUELLE APRIL	395		413		18	4.36
64525000 MUTUELLE INTERIMAIRES	6 028		4 116		1 912	46.45
64530020 IREPS RETRAITE PERMANENTS	3 867		3 369		498	14.80
64531020 IREPS PRÉVOYANCE PERMANENTS	479		467		12	2.50
64531100 IREPS RETRAITE INTÉRIMAIRES	74 426		39 275		35 151	89.50
64531200 IREPS PRÉVOYANCE INTÉRIMAIRES	12 405		6 449		5 956	92.36
64540020 ASEDIC PERMANENTS	2 713		2 267		445	19.65
64541000 ASSÉDIC INTÉRIMAIRES	50 368		26 619		23 749	89.22
64750000 MÉDECINE DU TRAVAIL	3 802		3 186		615	19.31
64810000 DÉPLACEMENTS INTÉRIMAIRES	107 666		71 347		36 319	50.90
64820000 TICKETS RESTAURANT	2 749		1 685		1 064	63.14

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 740		2 550		190	7.46
68111200 DOTATIONS IMMOBILISATION CORP.	2 276		2 308		32	1.37
68112000 DOTATION IMMO. INCORPORELLES	464		242		222	91.74
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	326				326	
68174000 DOTAT PROV CRÉANCES	326				326	
AUTRES CHARGES	36 140		3 392		32 748	965.51
65400000 PERTE S/ CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE	35 687				35 687	
65800000 CHGE DIVERSE GESTION COURANTE	454		3 392		2 938	86.62
Total des Charges d'exploitation	2 879 313		1 807 694		1 071 619	59.28
Résultat d'exploitation	160 381		86 199		74 182	86.06
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	63		70		7	9.77
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	63		70		7	9.77
Total des Produits financiers	63		70		7	9.77
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2		778		776	99.69
66116000 INTÉRÊT EMPRUNT, DETTE ASSIMILÉ	2		14		11	81.96
66150000 INTÉRÊTS DES COMPTES COURANTS			765		765	100.00
Total des Charges financières	2		778		776	99.69
Résultat financier	61		708		769	108.57
Résultat courant avant impôts	160 442		85 491		74 951	87.67
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	64		450		386	85.78
67120000 PÉNALITÉ, AMENDE FISC. PÉNALITÉ	64		450		386	85.78
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			5 185		5 185	100.00
67500000 VALEUR COMPTA ÉLT ACTIF CÉDÉ			5 185		5 185	100.00
Total des Charges exceptionnelles	64		5 635		5 571	98.86
Résultat exceptionnel	64		5 635		5 571	98.86
IMPOTS SUR LES BENEFICES	38 250		2 826		35 424	NS
69500000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	38 250		2 826		35 424	NS
Total des produits	3 039 757		1 893 963		1 145 794	60.50
Total des charges	2 917 629		1 816 933		1 100 697	60.58
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	122 128		77 030		45 098	58.55

Annexe 4 : Droits de propriété industrielle ou intellectuelle et autres

Néant

Annexe 5 : Engagements hors bilan

Néant

Annexe 6 : Etat complet des inscriptions de la Société Absorbée

ETAT D'ENDETTEMENT

AGENTIS CHATELLERAULT

508 915 048 R.C.S. POITIERS

Greffe du Tribunal de Commerce de POITIERS

Imprimer

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE ET CERTIFIE PAR LE GREFFIER

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE REVELENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription, sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.

RECEVOIR
PAR
COURRIER

Vous pouvez demander au greffe d'effectuer pour vous la recherche d'un débiteur : choisissez le [report de commande au greffe](#) et recevez par courrier l'état d'endettement du débiteur.

TYPE D'INSCRIPTION	FICHIER À JOUR AU
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	08/04/2022
Privilèges du Trésor Public	08/04/2022
Protêts	08/04/2022
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	08/04/2022
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	08/04/2022
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	08/04/2022
Déclarations de créances	08/04/2022
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	08/04/2022
Publicité de contrats de location	08/04/2022
Publicité de clauses de réserve de propriété	08/04/2022
Gage des stocks	10/04/2022
Warrants	08/04/2022
Prêts et délais	08/04/2022
Biens inaliénables	08/04/2022